



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Programme de promotion des femmes autochtones  
Volet Initiative de lutte contre la violence familiale  
Étude d'évaluation —  
Rapport final

le 18 septembre 2002

JamiesonHartGraves Consulting  
1355, rue Bank, pièce 402  
Ottawa (Ontario) K1H 8K7

Personne-ressource : Wanda Jamieson [wjamieson@jhgconsulting.com](mailto:wjamieson@jhgconsulting.com)

Canada



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada

## Remerciements

Nous remercions les membres de l'équipe du Programme de promotion des femmes autochtones, du ministère du Patrimoine canadien (tant ceux qui évoluent à l'administration centrale que ceux qui œuvrent dans les bureaux régionaux), pour l'aide et le soutien qu'ils nous ont apporté au fil de cette évaluation. Nous savons gré également aux participants au Cercle d'apprentissage de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme de promotion des femmes autochtones, qui nous ont fait profiter de leurs connaissances et de leur vision des choses.



## Table des matières

Résumé .....	i
Introduction .....	1
<i>Contexte</i> .....	1
<i>Objet du présent rapport</i> .....	2
<i>Structure du présent rapport</i> .....	2
Aperçu du volet Initiative de lutte contre la violence familiale du PPFA .....	2
<i>Programme de promotion des femmes autochtones</i> .....	2
<i>Activités et priorités du volet ILVF/PPFA</i> .....	4
<i>Organismes cibles/bénéficiaires visés</i> .....	7
<i>Administration</i> .....	7
<i>Ressources attribuées au volet ILFV/PPFA</i> .....	7
<i>Résultats escomptés</i> .....	8
Profil de l'évaluation .....	8
<i>Questions d'évaluation</i> .....	8
<i>Méthodes d'évaluation</i> .....	9
Résultats de l'évaluation .....	9
<i>Pertinence</i> .....	9
<i>Incidences et effets</i> .....	11
<i>Administration et efficacité du programme</i> .....	19
Enseignements tirés .....	24
<i>Quels enseignements peut-on tirer du volet ILFV/PPFA?</i> .....	24
<i>Quelles recommandations peut-on formuler relativement aux orientations futures     du volet ILFV/PPFA?</i> .....	28
Conclusion .....	30
Recommandations .....	30
Réponse et plan d'action de la direction .....	34



## **LE VOLET INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE DU PROGRAMME DE PROMOTION DES FEMMES AUTOCHTONES**

### **Résumé**

#### **CONTEXTE**

En 1988, le gouvernement fédéral a lancé l'Initiative de lutte contre la violence familiale, ce qui a marqué le début d'un processus national à long terme de prévention de la violence familiale. Le Programme de promotion des femmes autochtones<sup>1</sup> – première source de financement fédéral des organismes voués aux femmes autochtones – est un partenaire de l'Initiative de lutte contre la violence familiale depuis 1991. Le volet Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme de promotion des femmes autochtones (ILVF/PPFA) a pour principal objectif stratégique de donner aux organismes voués aux femmes autochtones les moyens de s'attaquer au problème de la violence familiale dans les communautés, surtout au sein des familles étendues; il vise en particulier la mise au point de solutions globales bien adaptées à la culture autochtone.

#### **OBJECTIF DE L'ÉVALUATION DU VOLET ILVF/PPFA**

Le ministère du Patrimoine canadien est signataire du *Cadre de responsabilisation de l'Initiative de lutte contre la violence familiale* ainsi que du *Cadre de rapport*, documents interministériels produits en 1998. Cette évaluation orientera les futurs efforts de planification, et ses résultats seront intégrés au rapport sommaire fédéral sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale (1997-2002.)

## **LE VOLET INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE DU PROGRAMME DE PROMOTION DES FEMMES AUTOCHTONES**

### ***Le Programme de promotion des femmes autochtones***

Le volet ILVF/PPFA est intimement lié à l'objectif général du Programme de promotion des femmes autochtones, qui est défini comme suit :

---

<sup>1</sup> Le Programme de promotion des femmes autochtones (PPFA) est né en 1972; il s'appelait alors le Programme des femmes autochtones et était administré par le Secrétariat d'État du Canada. Depuis les regroupements ministériels de 1993, c'est le ministère du Patrimoine canadien qui est chargé de la gestion du PPFA.



*Permettre aux femmes autochtones d'exercer une influence sur les politiques, les programmes, les lois et les décisions qui ont une incidence sur leur situation au plan social, culturel, économique et politique, tant au sein de leur communauté que dans la société canadienne, tout en maintenant leur particularisme et leur identité culturelle<sup>2</sup>.*

Le PPFA permet aux organismes voués aux femmes autochtones de promouvoir leur cause et leurs intérêts ainsi que de jouer un rôle actif au sein de leur communauté, tout en maintenant leur particularisme et leur identité culturelle. Pour ce faire, ils ont recours à un éventail d'activités et de projets visant l'amélioration des conditions sociales, la protection de la culture, le bien-être économique et le développement des qualités de chef. Le PPFA se distingue du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, qui soutient le travail de groupes de femmes qui œuvrent pour l'égalité.

Le PPFA est un élément important de la vaste stratégie à long terme du gouvernement fédéral énoncée dans *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*<sup>3</sup>. Dans ce document, le gouvernement reconnaît que « les femmes autochtones ont joué traditionnellement un rôle de première importance dans l'histoire des peuples autochtones, [et il s'engage à accroître] la participation des femmes dans les processus d'autonomie gouvernementale, en particulier au niveau local<sup>4</sup> ».

### ***Le volet Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme de promotion des femmes autochtones***

Le volet ILVF/PPFA permet aux groupes de femmes autochtones de s'attaquer au problème de la violence familiale au sein des communautés autochtones. Il se fonde sur les deux principes suivants :

- les femmes autochtones jouent un rôle crucial dans le maintien et le développement de la stabilité et de la vitalité des familles et des communautés autochtones;
- la prévention et la réduction des cas de violence familiale impliquent le recours à des solutions respectueuses du caractère distinctif des Autochtones et de leur identité culturelle.

---

<sup>2</sup> Site Web du ministère du Patrimoine canadien, [http://www.pch.gc.ca/progs/pa-app/progs/ppfa-awp/index\\_f.cfm](http://www.pch.gc.ca/progs/pa-app/progs/ppfa-awp/index_f.cfm).

<sup>3</sup> Ce plan d'action a été mis au point en 1998, à la suite des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones.

<sup>4</sup> Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (1998), *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, [http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/chg\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/chg_f.html).



Faisant fond sur les résultats obtenus par l'Initiative de lutte contre la violence familiale de 1991 à 1995, le volet ILVF/PPFA a pour objectif de :

*permettre aux femmes autochtones de s'attaquer, dans les communautés autochtones, au problème de la violence au sein de la famille nucléaire et de la famille élargie.*

### **Activités et priorités du volet ILVF/PPFA**

Le volet ILVF/PPFA offre de l'aide financière à des organismes voués aux femmes autochtones afin de les aider à réaliser des projets concernant :

*« la question de la violence au sein des familles nucléaires et élargies dans leur communauté, et l'examen et l'élaboration de solutions globales et bien adaptées sur le plan culturel à ce problème<sup>5</sup>. » [traduction]*

Le volet ILVF/PPFA est un programme communautaire qui se distingue de ceux des groupes non autochtones de promotion des femmes. En effet, ces groupes fondent souvent leurs approches sur des modèles occidentaux de relations entre les sexes et de causes de la violence; or, ces modèles ou hypothèses sont parfois éloignés des traditions, des valeurs et des expériences des femmes et des familles autochtones. Grâce à sa souplesse, le volet ILVF/PPFA peut s'adapter à diverses approches novatrices et bien adaptées à la culture autochtone.

Le volet ILVF/PPFA est une initiative unique en son genre qui a été conçue expressément pour soutenir, en accordant une grande importance aux concepts de la famille étendue et de la communauté, les efforts des groupes de femmes autochtones qui luttent contre la violence familiale. Il aide les femmes autochtones à continuer d'apporter leur contribution exceptionnelle au renforcement des communautés autochtones et, par conséquent, à l'amélioration du bien-être de leurs membres sur les plans individuel, familial et collectif.

D'autres aspects du problème de la violence contre les Autochtones font l'objet de divers programmes fédéraux complémentaires. On peut mentionner, par exemple, les activités des autres ministères participant à l'Initiative de lutte contre la violence familiale, la

---

<sup>5</sup> Ministère du Patrimoine canadien, Programme de promotion des femmes autochtones, *Logic Model – Programme de promotion des femmes autochtones Family Violence Initiative*.



Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, la Fondation pour la guérison des Autochtones, etc.

*Organismes admissibles/bénéficiaires visés*

Les organisations indépendantes nationales, régionales et communautaires qui représentent les intérêts des femmes autochtones peuvent obtenir du financement dans le cadre du volet ILVF/PPFA. Au départ, ce dernier finançait en priorité les organismes établis en dehors des réserves, ce qui ne signifie pas que les organismes dans les réserves en étaient exclus. Le volet ILVF/PPFA a pour bénéficiaires, entre autres, les femmes autochtones, leurs familles et leurs communautés.



### ***Administration***

Le volet ILVF/PPFA est administré par le Programme de promotion des femmes autochtones, Direction des programmes des Autochtones et des droits de la personne. Le bureau de l'administration centrale participe au Groupe de travail interministériel sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale. En outre, il supervise l'élaboration et la mise en œuvre du volet ILVF/PPFA, dont il est aussi chargé de rendre compte du rendement. Quant à eux, les bureaux régionaux sont responsables de l'administration du financement des projets à l'échelle communautaire.

### ***Ressources allouées au volet ILVF/PPFA***

Depuis décembre 1996, le volet ILVF/PPFA reçoit une allocation annuelle de 215 000 \$. Ces ressources sont octroyées à des organismes voués aux femmes autochtones afin de les aider à réaliser des projets à court terme qui permettent l'obtention de fonds supplémentaires auprès d'autres sources et le « démarrage » de nouvelles activités dans les communautés autochtones.

La majorité des fonds du volet ILVF/PPFA sont administrés et distribués par les bureaux régionaux du Ministère. L'administration centrale conserve toutefois une petite partie du budget, qu'elle réserve à des projets nationaux d'envergure multicommunautaire. Ces ressources sont parfois combinées avec l'aide financière offerte dans le cadre des autres composantes du Programme de promotion des femmes autochtones. Il arrive en outre que le volet ILVF/PPFA finance des projets conjointement avec d'autres partenaires fédéraux de l'ILVF<sup>6</sup>. Enfin, il convient de faire remarquer que les organisations de femmes autochtones contribuent aussi à leurs projets en y affectant des ressources « en nature ».

### ***Résultats escomptés***

Le volet ILVF/PPFA contribue à l'atteinte, dans le contexte des communautés autochtones, des résultats-clés de l'ILVF énumérés ci-dessous :

- création de politiques et de programmes fédéraux efficaces et coordonnés en matière de violence familiale;
- amélioration de la prévention et des interventions communautaires dans le domaine de la violence familiale, et élaboration et mise en œuvre d'activités communautaires;

---

<sup>6</sup> Par exemple, à l'échelon national, le projet *Mitoumi Kiyawmashtalyw – Le silence est profond (Metis National Council of Women)* a été financé par divers partenaires de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.



- réduction de la tolérance et sensibilisation accrue du public en ce qui concerne la violence familiale;
- réduction du nombre de cas de violence familiale.

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les méthodes d'évaluation suivantes ont été utilisées dans le cadre de cette étude :

- examen des documents fondamentaux (p. ex., rapports d'évaluation précédents, rapports de rendement annuels et autre documentation sur le volet ILVF/PPFA);
- examen des données sur les projets de l'administration centrale;
- examen détaillé d'un échantillon de dossiers de projets financés par le volet ILVF/PPFA;
- entrevues avec des employés des bureaux régionaux et de l'administration centrale du PPFA ainsi qu'avec divers intervenants externes;
- cercle d'apprentissage avec différents bénéficiaires;
- examen et analyse du modèle logique du volet ILVF/PPFA.

## RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

### Pertinence

Les principes du volet ILVF/PPFA continuent d'être conformes aux priorités ministérielles et gouvernementales. Ce programme se fonde sur le fait que l'on peut améliorer la santé et le bien-être des individus, des familles et des collectivités si on encourage les personnes à participer à leur communauté, à s'engager dans leur milieu et à établir des liens entre elles. En outre, le volet ILVF/PPFA est en accord dans ses grandes lignes avec les priorités stratégiques suivantes, énoncées dans le cadre stratégique du Ministère :

- *en relation les uns avec les autres* – encourager et raffermir les liens entre les Canadiens et les Canadiennes et approfondir la compréhension entre les diverses collectivités;
- *citoyenneté active et participation communautaire* – promouvoir la compréhension des droits et responsabilités qui se rattachent à la citoyenneté partagée et favoriser les occasions de participer à la vie en société au Canada<sup>7</sup>.

Le volet ILVF/PPFA est aussi conforme au document *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, dans lequel on souligne qu'il est

---

<sup>7</sup> Ministère du Patrimoine canadien (avril 2002), *Cadre stratégique*.



important de renforcer les collectivités autochtones pour que leur économie soit saine et durable; de trouver de nouveaux moyens d'habiliter les personnes et leurs collectivités de façon à procéder à des changements significatifs et durables; d'assurer aux Autochtones l'accès à des programmes et à des services pertinents sur le plan culturel en vue de contribuer à améliorer leur qualité de vie; et d'investir dans les ressources humaines afin de favoriser le bien-être des personnes, des familles et des collectivités. Enfin, l'approche stratégique à long terme propre au volet ILVF/PPFA cadre avec le *discours du Trône ouvrant la première session de la 37<sup>e</sup> législature du Canada* (30 janvier 2001), dans lequel le gouvernement du Canada affirme qu'il est résolu à *raffermir sa relation avec les Autochtones et à faire en sorte que chacune de ses priorités reflète cet engagement*. L'une de ces priorités du gouvernement fédéral consiste à remplir son engagement à long terme de s'attaquer au problème de la violence familiale au moyen de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

## Impact et incidences

### *Quelles activités sont réalisées grâce au volet ILVF/PPFA, et quels en sont les résultats?*

Le volet ILVF/PPFA finance principalement les types de projets suivants :

- activités de sensibilisation du public (ateliers, outils, etc.);
- stratégies de guérison et de bien-être visant à aider les particuliers, les familles et les collectivités à s'attaquer au problème de la violence familiale;
- activités de formation ou de développement des compétences axées sur le renforcement des capacités des communautés, le tout dans le but de prévenir les cas de violence familiale et d'intervenir pour les régler;
- activités de collecte de renseignements, de planification ou d'élaboration de stratégies visant à sensibiliser les membres de la communauté et à les mobiliser et à les faire participer à la lutte contre la violence familiale.

Beaucoup de ces activités financées par le volet ILVF/PPFA combinent des approches traditionnelles et des méthodes plus novatrices.

### *Quels sont les résultats à court terme du volet ILVF/PPFA?*

Le volet ILVF/PPFA donne de nombreux résultats positifs à court terme. On en offre ci-dessous un résumé pour chaque type de projet financé.

**Sensibilisation du public :** Grâce à bon nombre des projets de sensibilisation directe ou indirecte financés par le volet ILVF/PPFA, des groupes de femmes autochtones et, à une



plus grande échelle, des communautés entières ont été renseignés sur le problème de la violence familiale. Dans bien des cas, ces projets de sensibilisation du public comprenaient des activités de nature pragmatique conçues de manière à aider les participants à cerner des stratégies communautaires concrètes, et à y prendre part. En outre, grâce à des dialogues publics sur la question de la violence, on a resserré les liens entre les générations, particulièrement dans le cadre des divers projets axés sur la sensibilisation des jeunes ainsi que sur la discussion entre jeunes et aînés.

**Guérison et bien-être :** Bon nombre des projets de guérison et de bien-être ont aidé des particuliers, des familles et des collectivités victimes de violence familiale à panser leurs blessures et à adopter des stratégies de mieux-être. Grâce à des méthodes de guérison et à des mesures de soutien traditionnelles, des femmes vivant en situation de violence ou victimes par le passé d'actes violents ont pu solidifier leur réseau social, acquérir de nouvelles habiletés, établir des rapports positifs avec leur conjoint, leurs enfants et leur famille, et mener une vie normale. En aidant les femmes à remonter la pente, à accroître leurs compétences et à devenir autonomes, épanouies et heureuses, on renforce la vitalité de la famille et de la communauté. Enfin, ces projets suscitent un intérêt de plus en plus grand à l'égard des méthodes traditionnelles de guérison et d'épanouissement, tant au sein des collectivités autochtones qu'à l'extérieur, ce qui contribue au mieux-être global des communautés et des familles.

**Formation et développement des compétences :** Les projets de formation et de développement des compétences ont permis de mieux outiller les communautés dans leur lutte contre la violence familiale. Les Autochtones qui en ont bénéficié ont ainsi pu accroître leurs connaissances relativement à ce problème et acquérir des compétences concrètes (p. ex., qualités de chef, résolution de conflit, gestion des crises) qui les aideront à s'attaquer à la violence familiale dans leur collectivité. Il est cependant difficile, dans le cadre d'initiatives de financement à court terme telles que le volet ILVF/PPFA, d'assurer l'assimilation permanente de ces connaissances et de ces habiletés.

**Collecte de renseignements, planification et élaboration de stratégies :** Les projets axés sur la collecte de renseignements, la planification et l'élaboration de stratégies ont renforcé la capacité des collectivités de cerner les problèmes, d'entamer un dialogue communautaire, d'élaborer des plans et des solutions et de mobiliser les collectivités pour qu'elles luttent contre la violence familiale. Dans le cas des projets à long terme, il est toutefois difficile d'entretenir l'enthousiasme des débuts.

**Élaboration de modèles :** On a fait beaucoup de progrès dans la mise au point de pratiques prometteuses. Le gouvernement fédéral pourrait faciliter l'échange de renseignements ainsi que la diffusion et l'adoption de pratiques prometteuses s'il



investissait dans la synthèse des connaissances, la communication d'informations et le réseautage. Il est important que les méthodes de mise en commun des connaissances utilisées soient accessibles aux Autochtones, compte tenu de leur culture et des autres considérations pratiques qui leur sont propres.

### ***Quels sont les résultats à long terme du volet ILVF/PPFA?***

À long terme, les activités du volet ILVF/PPFA contribuent à sensibiliser davantage la population à la question de la violence familiale; à préparer et à motiver les collectivités à s'attaquer à ce problème; et à renforcer les capacités communautaires à cet égard. Étant donné que peu de ressources sont allouées au volet ILVF/PPFA et que ce dernier n'offre que du financement à court terme, il ne faut pas avoir de trop grandes attentes quant à ses résultats à long terme.

### ***De quelle façon les fonds de l'ILVF ont-ils été répartis entre les différents groupes/communautés/organismes?***

La majorité des fonds alloués au volet ILVF/PPFA sont octroyés à des organismes de femmes autochtones situés hors des réserves. Les projets soumis ne sont pas répartis de façon uniforme dans les différentes régions du pays<sup>13</sup>. Ainsi, des 84 propositions examinées, 12,3 % (11) provenaient de la région du Pacifique; 41,9 % (34), des Prairies; 8,6 % (7), de l'Ontario; 19,8 % (16), de la région de l'Atlantique; et 8,6 % (7), du Nord canadien. Enfin, 5 d'entre elles (6,1 %) étaient des projets nationaux. Il est difficile de financer des projets dans l'ensemble du pays, le niveau de financement du volet étant très limité. Il est à noter que les projets d'envergure nationale avaient un caractère multicommunautaire, ce qui signifie qu'ils réunissaient des membres de diverses collectivités.

Certains estiment que le processus et les critères de financement actuels constituent des obstacles à la participation. Le personnel aimerait être libre de permettre aux communautés de présenter les renseignements demandés sous d'autres formes (p. ex., exposés oraux).

Compte tenu des ressources limitées affectées au volet, il est difficile de concilier le désir initial de financer en priorité les groupes hors réserve et celui – plus récent – de réserver plutôt l'aide financière aux organismes situés dans les réserves. En outre, on reconnaît que la distinction entre ces deux catégories d'organisations pose problème dans le

---

<sup>13</sup> Il est normal que la répartition pancanadienne des projets financés ne soit pas tout à fait uniforme, étant donné que certaines régions comptent une population autochtone plus importante ainsi que davantage d'organismes voués aux femmes autochtones.



contexte de la vie des femmes autochtones et de la violence dont elles sont victimes. Enfin, certains craignent que les femmes qui se trouvent dans une situation de transition entre une communauté hors réserve et une autre située dans une réserve ne soient écartées du programme.

Quelques-uns des participants aux entrevues et au cercle d'apprentissage ont émis des doutes quant à la pertinence de financer des projets d'envergure nationale avec les fonds du volet ILVF/PPFA.

***Les activités entreprises dans le cadre de l'ILVF sont-elles toujours utiles à la population cible?***

Les activités réalisées dans le cadre du volet ILVF/PPFA sont toujours utiles à la population cible. Les bénéficiaires apprécient beaucoup l'importance accordée par le PPFA aux communautés ainsi que son approche souple et bien adaptée.

***L'ILVF a-t-elle eu des conséquences imprévues (positives ou négatives)?***

Nous n'avons relevé aucune conséquence imprévue.

***Administration et efficacité du programme***

***Le programme ILVF/PPFA a-t-il été exécuté de façon efficiente et efficace?***

Le programme ILVF/PPFA a été exécuté de façon relativement efficiente et efficace. L'examen des dossiers de projets nationaux et régionaux révèle un manque de normalisation et de cohérence dans le traitement et la tenue des dossiers dans l'ensemble des bureaux du programme. Ce problème pourrait nuire à l'efficacité et à l'efficience du travail des employés du volet ILVF/PPFA.

***Ressources insuffisantes***

Certains estiment que les ressources (humaines et financières) affectées au volet ILVF/PPFA sont insuffisantes, compte tenu de la diversité des besoins, de l'ampleur du problème et de l'importance qu'on y accorde dans les communautés autochtones. Le manque de ressources nuit au PPFA de plusieurs façons. Premièrement, les employés évitent parfois de parler du volet ILVF aux communautés, parce qu'ils estiment qu'il serait injuste de le faire vu l'insuffisance des fonds à distribuer. Deuxièmement, ils s'abstiennent de collaborer avec d'autres ministères, parce qu'ils croient n'avoir « rien de sérieux à mettre sur la table ».

***Les pratiques d'administration et d'exécution du ministère du Patrimoine canadien permettent-elles aux intervenants et aux bénéficiaires d'être bien renseignés sur***



### *l'ILVF et d'y avoir accès?*

Le volet ILVF/PPFA est exécuté d'une manière « réactive » plutôt que proactive. À l'heure actuelle, les employés ne disposent d'aucun mécanisme ou ensemble d'outils normalisés pour veiller à ce que les groupes cibles soient mis au courant de l'existence du volet et à ce qu'ils puissent y avoir accès de façons conformes à leur culture. À noter cependant que le PPFA travaille actuellement à l'élaboration d'une nouvelle brochure dans laquelle figureront des renseignements sur l'ILVF.

En outre, le personnel se sent démuné, en ce sens que le volet ILVF/PPFA n'a pas les moyens de réaliser des initiatives de développement social ou communautaire d'une ampleur suffisante pour aider les organismes à obtenir du financement et à mettre en œuvre leurs projets.

### *Les données sur le rendement obtenues par le programme lui permettent-elles de remplir les exigences qui lui incombent en matière de reddition de comptes?*

Étant donné la nature des projets financés et les ressources limitées disponibles pour l'évaluation et la présentation d'informations sur le rendement, l'obtention de données sur le succès concret des projets pose parfois problème au personnel du volet ILVF/PPFA. L'examen d'un échantillon aléatoire de dossiers de projets révèle que peu de renseignements sur le rendement ou les résultats y sont versés. Tant les employés que les bénéficiaires reconnaissent qu'il est important de fournir de telles informations, mais les obstacles suivants leur rendent cette tâche difficile :

- les employés régionaux et les bénéficiaires manquent de ressources pour cerner les résultats des projets et en rendre compte;
- les méthodes habituelles d'évaluation et d'établissement des rapports sont inadéquates et insuffisantes;
- bon nombre d'organismes voués aux femmes autochtones utilisent déjà au maximum toutes leurs ressources;
- dans le cas de beaucoup des projets financés, les résultats obtenus ne peuvent donner lieu aux données d'évaluation ni à la présentation d'information sur le rendement qu'exigent habituellement les organismes fédéraux centraux;
- les stratégies de guérison traditionnelles étant ce qu'elles sont, il peut être ardu de mesurer ou de traduire en paroles les incidences positives du financement qu'on leur affecte; de plus, beaucoup des projets se déroulent dans des langues traditionnelles et utilisent des concepts autochtones difficiles à rendre par écrit en français ou en anglais.



## ENSEIGNEMENTS TIRÉS

### *Quels enseignements peut-on tirer du volet ILVF/PPFA?*

#### *Les investissements aident les femmes autochtones à l'échelle communautaire*

Le volet ILVF/PPFA a aidé des organismes voués aux femmes autochtones à s'attaquer, à l'échelle communautaire, au problème de la violence familiale d'une façon bien adaptée à leur situation. Bien que ce programme ait un budget modeste, on s'entend pour dire qu'il a permis à des femmes autochtones d'apporter des améliorations concrètes à la vie de personnes et de familles dans leur communauté. L'accès aux fonds du volet ILVF/PPFA constitue une préoccupation : il faut que tous les organismes de femmes autochtones du pays aient une chance suffisante et égale d'en profiter, et ainsi d'aider leur communauté. La mise en œuvre de mesures proactives de promotion ainsi que l'augmentation des niveaux de ressources contribueraient à rendre le volet ILVF/PPFA apte à donner de bien meilleurs résultats que maintenant.

Dans nombre de cas, des bénévoles ou des employés donnent de leur temps gratuitement pour mener à bien leurs projets; il arrive souvent qu'ils dépassent ainsi de beaucoup la contribution « en nature » que leur organisme s'est engagé à offrir. Parfois, c'est seulement grâce à leur détermination et à la profondeur de leur engagement – et au prix de sacrifices importants sur le plan personnel et familial – que des groupes de femmes réussissent à poursuivre leurs activités.

#### *Les avantages d'une approche souple*

L'approche du PPFA, caractérisée par sa souplesse et la place centrale qu'elle accorde aux communautés, est considérée comme une des forces du programme. Grâce à elle, le volet ILVF peut s'adapter aux besoins des diverses collectivités et changer en fonction des expériences passées. En outre, cette approche favorise l'établissement d'un environnement d'apprentissage innovateur et créatif.

#### *L'importance de l'apprentissage et des échanges continus*

Les connaissances et l'expérience pratique des membres des organismes voués aux femmes autochtones sont des trésors dont il faut encourager la mise en commun. En accordant plus d'importance à l'apprentissage et aux échanges continus, on favoriserait la fécondation réciproque des idées et des méthodes.



### *Facteurs de succès*

Voici les principaux facteurs auxquels on peut attribuer le succès des projets communautaires :

Facteurs de succès	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• accent sur les méthodes traditionnelles de guérison, d'enseignement et d'apprentissage</li> <li>• leadership</li> <li>• vision</li> <li>• participation des aînés</li> <li>• participation des familles</li> <li>• activités entre générations</li> <li>• lien avec la communauté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• engagement</li> <li>• dévouement</li> <li>• détermination</li> <li>• bénévolat</li> <li>• capacité à faire durer les ressources le plus possible et à tirer le maximum des autres sources de financement</li> </ul>

### *Obstacles fréquents*

Dans de nombreux cas, les organismes voués aux femmes autochtones ont mené à bien leurs projets malgré les nombreux obstacles auxquels ils doivent fréquemment faire face :

Obstacles fréquents	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• financement insuffisant</li> <li>• attentes et délais irréalistes des bailleurs de fonds en ce qui concerne l'élaboration de la proposition, la réalisation du projet et l'établissement de rapports</li> <li>• ressources matérielles inadéquates</li> <li>• insuffisance des fonds affectés à l'administration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• différences et obstacles culturels</li> <li>• discrimination et racisme envers les femmes, les familles et les communautés autochtones</li> <li>• barrière des langues, problèmes – ou absence – de communication avec les responsables</li> </ul>



***Quelles pratiques exemplaires les équipes de projet pourraient-elles mettre en commun?***

Les organismes de femmes autochtones accumulent de plus en plus de connaissances. En les mettant en commun, ils faciliteraient la mise au point de pratiques prometteuses. L'échange d'information constitue un excellent moyen d'inspirer, de soutenir et de motiver les autres ainsi que de favoriser l'innovation. Le volet ILVF/PPFA est bien placé pour contribuer à ces échanges, et ce de diverses façons (ateliers, cercles d'apprentissage, technologies de l'information).

***Quelles recommandations peut-on faire relativement aux orientations futures du volet ILVF/PPFA?***

Les participants aux entrevues et au cercle d'apprentissage ont souligné l'importance d'adopter, en matière de lutte contre la violence familiale en milieu autochtone, une vision et une approche positives qui accordent une place centrale à l'enseignement des valeurs, de la culture et des pratiques traditionnelles. En outre, il faut faire preuve de proactivité et mettre l'accent sur les activités intergénérationnelles. Surtout, le volet ILVF/PPFA doit reconnaître et comprendre que la conception et la représentation autochtones du monde diffèrent de celles de la majorité de la population du Canada. Il est donc essentiel d'avoir recours à des traditions et à des pratiques holistiques et de renforcer les liens entre les femmes, les familles et les communautés.

Plus précisément, les participants ont fait les suggestions suivantes quant aux orientations futures du volet ILVF/PPFA :

**Population cible :** On doit continuer à cibler avant tout les femmes autochtones, leurs familles et leurs communautés. En outre, il faut accorder plus d'attention aux jeunes, tout en poursuivant les efforts visant l'inclusion de la famille étendue dans les processus de guérison et de mieux-être.

**Ressources :** Le volet ne pourra faire du progrès que s'il est financé adéquatement, et ce de façon continue.

**Principes du programme :** Le programme ILVF/PPFA doit garder sa souplesse afin d'être en mesure de répondre aux besoins des différentes communautés du pays. Il doit aussi être ouvert et transparent et rendre compte de son travail aux groupes de femmes autochtones.

**Promotion du programme :** Il faut assurer la promotion active du volet ILVF/PPFA à l'échelle communautaire.



**Processus de financement :** Il faudrait normaliser le processus de financement dans l'ensemble du Canada.

**Évaluation du programme :** En collaboration avec les organismes voués aux femmes autochtones, le volet ILVF/PPFA devrait s'efforcer de trouver de meilleurs moyens de mesurer les « incidences » des projets.

**Rencontres et occasions d'apprentissage et d'échange :** Les réunions en personne et les activités de réseautage sont autant de façons de maximiser l'expérience et les connaissances qui résultent des projets, de réduire l'isolement des promoteurs de projet et de susciter un enthousiasme qui débouchera sur de nouvelles initiatives. En outre, elles aideraient le personnel du Ministère à mieux comprendre les incidences et les résultats des projets, et elles seraient l'occasion de définir et de diffuser des pratiques prometteuses.

## CONCLUSION

Le volet ILVF/PPFA a aidé d'une façon modeste – mais néanmoins digne de mention – les organismes voués aux femmes autochtones à continuer leur lutte contre le problème de la violence familiale. Cependant, les ressources affectées actuellement à ce volet par le gouvernement fédéral sont insuffisantes, compte tenu de l'ampleur du problème et de l'importance prioritaire que lui accordent les groupes de femmes autochtones. On peut se réjouir du « succès » obtenu grâce aux petits investissements du volet, mais il faut noter que si les projets donnent de bons résultats, c'est en grande partie en raison du dévouement et des efforts des organismes eux-mêmes. On peut tirer deux conclusions de la situation. Premièrement, les employés du volet ILVF/PPFA seraient mieux outillés pour aider les groupes de femmes autochtones à s'attaquer au problème de la violence familiale si des mesures de promotion adéquates étaient mises en œuvre, si des ressources suffisantes leur étaient octroyées et si plus d'importance était accordée au développement social et communautaire. Deuxièmement, les organismes de femmes autochtones pourraient faire davantage pour enrayer le problème de la violence familiale au sein des communautés s'ils étaient mieux renseignés sur le financement offert dans le cadre de l'ILVF et s'ils disposaient de ressources suffisantes et de moyens d'action adéquats.

## RECOMMANDATIONS

**Recommandation 1.** Le volet Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme de promotion des femmes autochtones (ILVF/PPFA) doit continuer à s'efforcer d'aider les organismes voués aux femmes autochtones à s'attaquer au problème de la violence familiale dans leur communauté, à l'aide de moyens bien adaptés sur le plan culturel, c'est-à-dire qui tiennent compte des aspirations des particuliers, des familles et des communautés en ce qui concerne la guérison et le mieux-être.



**Recommandation 2.** À l'avenir, le volet ILVF/PPFA devra s'efforcer davantage de tenir un dialogue continu avec les organismes voués aux femmes autochtones sur la question de la violence familiale. Ce faisant, le volet s'assurera de rester utile aux femmes et aux communautés autochtones.

**Recommandation 3.** Le volet ILVF/PPFA doit avoir pour objectif l'établissement d'un environnement favorable à l'apprentissage continu. Il doit envisager le recours à des mécanismes traditionnels et non traditionnels en vue d'accroître les échanges d'informations entre les organismes voués aux femmes autochtones et les employés du Ministère.

**Recommandation 4.** Le volet ILVF/PPFA a le potentiel de donner de meilleurs résultats. Pour ce faire, on doit renforcer la capacité du personnel de susciter l'intérêt des organismes et de promouvoir et d'administrer efficacement le programme.

**Recommandation 5.** Le modèle logique du volet ILVF/PPFA doit être perfectionné, et de nouveaux outils d'établissement des rapports et de mesure du rendement doivent être élaborés afin de mieux évaluer les résultats des projets.



## INTRODUCTION

---

### *Contexte*

Au Canada, en 1988, à la suite de pressions émanant de groupes de femmes et d'un débat public pertinent, on lançait l'Initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF), amorçant du même coup le processus d'élaboration d'une approche nationale à long terme axée sur la prévention de la violence familiale – processus qui a évolué au fil d'une série d'étapes.<sup>14</sup> Le Programme de promotion des femmes autochtones<sup>15</sup> (première source de financement fédéral des organismes représentant les intérêts des femmes autochtones) est partenaire de l'Initiative de lutte contre la violence familiale depuis 1991. Le volet Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme de promotion des femmes autochtones (ILVF/PPFA) a pour principal objectif stratégique de donner aux groupes de femmes autochtones les moyens de s'attaquer au problème de la violence familiale dans les communautés, surtout au sein des familles étendues; il vise en particulier la mise au point de solutions globales bien adaptées à la culture autochtone.

Depuis décembre 1996, certaines des activités du gouvernement fédéral en matière de lutte contre la violence familiale sont financées au moyen d'une allocation annuelle de 7 millions de dollars; ces fonds servent à la coordination de l'ILVF, à la collecte de données nationales, au comblement des lacunes décelées et au fonctionnement du Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF). Les 460 000 \$ octroyés à ce chapitre au ministère du Patrimoine canadien se répartissent comme suit :

- 215 000 \$ : Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme du multiculturalisme (ILVF/PM)
- 215 000 \$ : volet ILVF/PPFA
- 30 000 \$ : Direction de la politique et de la gestion stratégiques (à des fins d'évaluation et de recherche)

---

<sup>14</sup> La première phase de l'Initiative de lutte contre la violence familiale a bénéficié de fonds à durée déterminée de 40 millions de dollars – qu'on comptait utiliser pour fournir des refuges aux femmes victimes de violence et à leurs enfants. En 1991, on affectait 136 millions de dollars à l'Initiative; là encore, il s'agissait de fonds à durée déterminée grâce auxquels on devait : intensifier, dans le public, la prise de conscience et la compréhension à l'égard de la violence dans les familles; renforcer le cadre juridique en matière de justice pénale; offrir des services de prévention, de protection et de traitement aux membres des collectivités autochtones et inuit; offrir des refuges d'urgence et des logements à long terme; améliorer la mise en commun/coordination de l'information. Au cours de cette phase, le programme de Promotion des femmes autochtones a reçu, annuellement, 500 000 \$.

<sup>15</sup> Le Programme de promotion des femmes autochtones (PPFA) tire ses origines du Programme des femmes autochtones (qu'administrait le défunt Secrétariat d'État du Canada), mis en place en 1972; depuis le regroupement des ministères, en 1993, il relève de Patrimoine canadien.



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada

Le ministère du Patrimoine canadien contribue également à la réalisation des objectifs de l'ILVF dans le cadre de ses programmes et budgets ministériels permanents.

Le ministère du Patrimoine canadien est signataire du *Cadre de responsabilisation de l'Initiative de lutte contre la violence familiale* et du *Cadre de rapport*, documents interministériels produits en 1998. L'Initiative de lutte contre la violence familiale est à préparer un rapport sommaire quinquennal de ses réalisations. Dans le cadre de ce processus, Patrimoine canadien a chargé *JamiesonHartGraves Consulting* d'évaluer le volet ILVF/PPFA, démarche qui devrait faciliter la planification ministérielle des futures activités de lutte contre la violence familiale.

### ***Objet du présent rapport***

On fait état, dans ce rapport, des principales constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation du volet ILVF/PPFA.

### ***Structure du présent rapport***

Le présent rapport comporte les sections suivantes :

- Aperçu du volet Initiative de lutte contre la violence familiale du PPFA
- Profil de l'évaluation
- Constatations de l'évaluation
- Enseignements tirés
- Conclusion
- Recommandations

## **APERÇU DU VOLET INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE DU PPFA**

---

### ***Programme de promotion des femmes autochtones***

Le volet ILVF/PPFA est intimement lié à l'objectif général du Programme de promotion des femmes autochtones, qui est défini comme suit :

*Permettre aux femmes autochtones d'exercer une influence sur les politiques, les*



*programmes, les lois et les décisions qui ont une incidence sur leur situation au plan social, culturel, économique et politique, tant au sein de leur communauté que dans la société canadienne, tout en maintenant leur particularisme et leur identité culturelle.*<sup>16</sup>

Le PPFA permet aux organismes de femmes autochtones de promouvoir leur cause et leurs intérêts et de jouer un rôle actif au sein de leurs communautés – tout en préservant leur particularisme et leur identité culturelle. Pour ce faire, ils ont recours à un éventail d'activités et de projets visant l'amélioration des conditions sociales, la protection de la culture, le bien-être économique et le développement des qualités de chef. Le PPFA se distingue du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada, qui soutient le travail de groupes de femmes œuvrant pour l'égalité hommes-femmes.

Le PPFA est un élément important de la vaste stratégie à long terme du gouvernement fédéral énoncée dans *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*<sup>17</sup>. Dans ce document, le gouvernement reconnaît que « les femmes autochtones ont joué traditionnellement un rôle de première importance dans l'histoire des peuples autochtones, [et il s'engage à accroître] la participation des femmes dans les processus d'autonomie gouvernementale, en particulier au niveau local. »<sup>18</sup>

À l'heure actuelle, deux volets supplémentaires viennent ajouter au financement de base du PPFA : l'Initiative de lutte contre la violence familiale (qui fait l'objet du présent rapport) et l'Initiative d'autonomie gouvernementale (qui a pour but d'aider les femmes autochtones à participer pleinement et équitablement aux consultations et au processus décisionnel concernant l'autonomie gouvernementale).

#### *L'Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme de promotion des femmes autochtones (ILVF/PPFA)*

Le volet ILVF/PPFA constitue une approche stratégique à long terme qui vise à contrer la violence familiale dans les familles autochtones étendues. Deux principes le sous-tendent : 1) les femmes autochtones jouent un rôle crucial dans le maintien et le

---

<sup>16</sup> Site Web du ministère du Patrimoine Canadien : [http://www.pch.gc.ca/pubs/2002/01\\_e.htm](http://www.pch.gc.ca/pubs/2002/01_e.htm)

<sup>17</sup> Plan d'action créé en 1998, suite à la parution du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones.

<sup>18</sup> Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (1998), *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, [http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/chg\\_3.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/gs/chg_3.html).



développement de la santé et de la vitalité de leurs familles et de leurs collectivités respectives; 2) la prévention et la réduction des cas de violence familiale dans les familles/collectivités autochtones impliquent le recours à des solutions respectueuses du caractère distinctif et de l'identité culturelle des Autochtones.

L'actuelle phase de la démarche fait fond sur les résultats obtenus, de 1991 à 1995, par l'ILVF qui, dans le cadre du PPFA, a soutenu financièrement les projets communautaires réalisés par des femmes autochtones dans le but de renseigner/sensibiliser le public quant à la violence au sein des familles autochtones nucléaires et élargies. Dans une évaluation des résultats de cette phase du volet ILVF/PPFA, on faisait remarquer que le travail dans ce domaine commençait à peine. L'objectif global de l'actuelle phase ne s'est pas écarté des principes initiaux et de l'engagement au regard de cette approche stratégique à long terme :

*permettre aux femmes autochtones de s'attaquer, dans les communautés autochtones, au problème de la violence au sein de la famille nucléaire et de la famille élargie.*

Objet du volet ILVF/PPFA : offrir aux femmes autochtones la possibilité de prendre part à l'élaboration d'approches globales qui soient culturellement adaptées et qui visent à rompre l'isolement et le morcellement (auxquels peuvent se heurter les collectivités autochtones qui doivent composer avec les problèmes associés à la violence familiale) et à rétablir des liens. L'intérêt que revêt cet aspect illustre la nature durable du problème et le caractère impératif d'un engagement à long terme au regard de solutions qui tiennent compte du développement communautaire.

### ***Activités et priorités du volet ILVF/PPFA***

La principale activité du volet ILVF/PPFA consiste à soutenir financièrement des organismes de femmes autochtones qui veulent réaliser des projets axés « d'une part sur la violence au sein des familles nucléaires et élargies de leur communauté et, de l'autre, sur l'examen et l'élaboration de solutions globales et adaptées au problème sur le plan culturel. »<sup>19</sup> [Traduction libre] Bien sûr, les priorités des projets peuvent varier en fonction des besoins cernés par les collectivités. Au point de départ, cette phase du volet ILVF/PPFA s'intéressait surtout aux projets ayant pour but :

---

<sup>19</sup> Ministère du Patrimoine canadien, Programme de promotion des femmes autochtones, *Logic Model – Aboriginal Women's Program Family Violence Initiative*.



- de créer des modèles culturellement adéquats grâce auxquels on pourrait s'attaquer aux divers problèmes de violence familiale
- de former des leaders communautaires et des bénévoles autochtones
- de produire des documents d'information tenant compte des réalités culturelles
- d'établir des liens avec les fournisseurs de traitement/services grand public
- de créer des réseaux et des stratégies de partenariat avec les services/organismes offrant des traitements à la population en général et aux Autochtones
- de sensibiliser à la problématique de la violence familiale
- d'élaborer, au regard de la violence familiale, des stratégies, des plans d'action et des cadres articulés autour de collectivités/groupes

Le volet ILVF/PPFA souscrit à une approche communautaire chapeauté par des groupes de femmes autochtones qui cernent/proposent des projets donnés. Cette approche diffère de celles que retiennent les groupes de femmes en général et qui, souvent, s'appuient sur les modèles occidentaux de relations entre les sexes et de causes de la violence – et, donc, sur des hypothèses parfois éloignées des traditions, des valeurs et des expériences des femmes et des familles autochtones. Le volet ILVF/PPFA se distingue en ce sens qu'on y met l'accent sur la violence au sein des familles nucléaires et élargies; il cherche à faciliter/étayer les efforts consentis par les femmes autochtones pour s'attaquer au problème en ayant recours à des moyens qui soient adaptés non seulement à la culture, mais encore à l'expérience et au contexte propres aux collectivités autochtones. Les activités et les priorités prévues dans le volet ILVF/PPFA ne sont pas normatives : on y dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour s'accommoder à tout l'éventail d'approches novatrices et culturellement adaptées que les groupes de femmes autochtones sont susceptibles de vouloir privilégier à l'échelon communautaire.

Le PPFA est une initiative unique en son genre conçue expressément pour soutenir, en accordant une grande importance aux concepts de la famille étendue et de la communauté, les efforts des groupes de femmes autochtones qui luttent contre la violence familiale. Il facilite la tâche des femmes autochtones, qui contribuent de façon exceptionnelle au renforcement des moyens d'action de leurs collectivités – et, partant, à l'amélioration du bien-être de leurs membres sur les plans individuel, familial et collectif. D'autres aspects du problème de la violence contre les Autochtones font l'objet de divers programmes fédéraux complémentaires : activités des autres ministères participant à l'Initiative de lutte contre la violence familiale, Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, Fondation pour la guérison des Autochtones, etc. Leurs principaux éléments sont décrits ci-après.



Initiative	Apport à la lutte contre les problèmes de violence familiale qui préoccupent les Autochtones
Initiative de lutte contre la violence familiale <sup>20</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Société canadienne d’hypothèques et de logement réalise le Programme d’amélioration des refuges et collabore avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à la construction de refuges dans les réserves.</li> <li>• Le Service correctionnel du Canada s’intéresse aux problèmes de violence familiale chez les délinquants autochtones dans le cadre de programmes de traitement adaptés aux réalités culturelles des Autochtones, de recherches et, enfin, de cours spécialisés à l’intention du personnel.</li> <li>• Le ministère de la Justice revoit/réforme la politique sur la législation afférente à la justice pénale, procède à des recherches pertinentes, finance des projets communautaires et facilite les démarches d’éducation et d’information du public en matière juridique.</li> <li>• Le ministère du Patrimoine canadien permet aux organisations de femmes autochtones de s’attaquer au phénomène de la violence familiale à l’échelon de la communauté en misant sur des moyens culturellement adaptés – l’accent étant mis sur les familles nucléaires et sur les familles élargies.</li> <li>• Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aide financièrement les collectivités des Premières nations désireuses d’entreprendre des projets axés sur la violence familiale et finance le fonctionnement de foyers d’accueil d’urgence.</li> <li>• Santé Canada effectue des recherches au sujet des incidences de la violence familiale sur la santé de la population et met en place des ressources axées sur la prévention.</li> <li>• La Gendarmerie royale du Canada soutient financièrement l’organisation d’ateliers communautaires qui s’articulent autour des questions relatives aux victimes, aux agressions sexuelles et à la violence dans les relations amoureuses; elle aide les collectivités à résoudre les problèmes associés à la violence familiale.</li> <li>• Statistique Canada améliore les données nationales portant sur la violence familiale.</li> <li>• Condition féminine Canada soutient financièrement des projets susceptibles d’entraîner des changements systémiques et s’intéresse particulièrement, dans cette optique, à la violence contre les femmes et les fillettes.</li> </ul>

<sup>20</sup> On ne fait état, dans cette liste, que des ministères dont les programmes contribuent également à la dimension autochtone de l’ILVF.



Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime	La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime (ministère de la Justice) vient compléter <i>Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones</i> ; on y met l'accent sur la prévention de la criminalité au sein de la collectivité et sur l'amélioration de la sécurité communautaire – pour ce faire, on cherche le juste milieu entre la prévention des actes criminels conjoncturels et des approches axées sur le développement social. Les démarches afférentes sont effectuées en partenariat avec les collectivités – ONG comprises. Dans le cadre de cette stratégie, on met d'abord l'accent sur les enfants et les jeunes, les Autochtones et la sécurité personnelle des femmes.
Fondation pour la guérison des Autochtones	La Fondation pour la guérison des Autochtones finance des projets axés sur les séquelles – y compris les incidences intergénérationnelles – des agressions sexuelles et physiques qu'ont eu à subir des Autochtones placés en établissement.

### ***Organismes admissibles/bénéficiaires visés***

Les organisations indépendantes nationales, régionales et communautaires qui représentent les intérêts des femmes autochtones peuvent obtenir du financement dans le cadre du volet ILVF/PPFA; au départ, ce dernier finançait en priorité les organismes établis en dehors des réserves – sans exclure, toutefois, les organismes évoluant à l'intérieur de celles-ci. Le volet ILVF/PPFA a pour bénéficiaires, entre autres, les femmes autochtones, leurs familles et leurs communautés.

### ***Administration***

Le volet ILVF/PPFA est administré par le Programme de promotion des femmes autochtones, Direction des programmes des Autochtones et des droits de la personne. L'administration centrale participe au Groupe de travail interministériel sur l'Initiative de lutte contre la violence familiale, supervise l'élaboration et la mise en œuvre du volet ILVF/PPFA et rend compte du rendement de celui-ci; l'évaluation du volet relève de la Direction générale des examens ministériels de Patrimoine canadien. Quant aux bureaux régionaux, ils sont responsables de l'administration/la gestion du financement des projets à l'échelle communautaire.

### ***Ressources attribuées au volet ILVF/PPFA***

Le volet ILVF/PPFA touche annuellement 215 000 \$ dans le cadre de l'ILVF. On octroie ces ressources à des groupes de femmes autochtones pour la réalisation de projets à court terme qui permettent l'obtention de fonds supplémentaires auprès d'autres sources et le « démarrage » de nouvelles activités dans les communautés autochtones. D'après les conclusions de la présente évaluation, les organismes de femmes autochtones contribuent de façon non négligeable à leurs projets en y consacrant des ressources « en nature » –



notamment les heures de travail bénévole qu'exigent la planification et la mise en œuvre des projets. La majorité des fonds du volet ILVF/PPFA sont administrés et distribués par les bureaux régionaux du Ministère. L'administration centrale conserve toutefois une petite partie du budget, qu'elle réserve à des projets nationaux dits *multicommunautaires*. Ces ressources sont parfois combinées avec l'aide financière offerte par d'autres composantes du Programme de promotion des femmes autochtones. Il arrive en outre que le volet ILVF/PPFA finance des projets conjointement avec d'autres partenaires fédéraux de l'ILVF.<sup>21</sup>

### ***Résultats escomptés***

Le volet ILVF/PPFA contribue à l'atteinte, dans le contexte des communautés autochtones, des résultats clés de l'ILVF énumérés ci-dessous :

- création de politiques/programmes fédéraux efficaces et coordonnés en matière de violence familiale;
- amélioration de la prévention et des interventions communautaires dans le domaine de la violence familiale; élaboration et mise en œuvre d'activités communautaires;
- réduction de la tolérance et sensibilisation accrue du public en ce qui concerne la violence familiale;
- réduction du nombre de cas de violence familiale.

## **PROFIL DE L'ÉVALUATION**

---

### ***Questions d'évaluation***

L'évaluation s'articule autour des questions suivantes :

<b>Pertinence</b>	Le volet ILVF/PPFA est-il toujours conforme aux priorités ministérielles et gouvernementales?
<b>Incidences et effets</b>	Quelles activités sont réalisées grâce au volet ILVF/PPFA

---

<sup>21</sup> À l'échelon national, par exemple, le projet *Mitoumi Kiyawmashtalyw – Le silence est profond (Metis National Council of Women)* a été financé par divers partenaires de l'ILVF.



et quels en sont les extraits/résultats? Dans quelle mesure les groupes ciblés en ont-ils profité? Les activités entreprises sont-elles toujours utiles? Ont-elles eu des conséquences imprévues?

**Administration et  
efficacité du programme**

Le volet ILVF/PPFA a-t-il été exécuté de façon efficiente et efficace? Les pratiques d'administration/exécution retenues sont-elles adéquates?

**Enseignements tirés  
et orientation future**

Quels enseignements peut-on dégager du volet ILVF/PPFA? Quelles pratiques pourrait-on mettre en commun? Quelles recommandations pourrait-on formuler pour l'avenir?

**Analyse du modèle logique** On nous a en outre chargés d'examiner et d'analyser le modèle logique du volet ILVF/PPFA.

***Méthodes d'évaluation***

Les méthodes d'examen suivantes ont été utilisées aux fins de cette étude :

- examen des documents fondamentaux (p. ex., rapports d'évaluation précédents, rapports de rendement annuels et autres documents consacrés au volet ILVF/PPFA);
- examen des données de gestion de projet de l'administration centrale;
- examen détaillé d'un échantillon des dossiers des projets financés par le volet ILVF/PPFA;
- entrevues avec des employés des bureaux régionaux et de l'administration centrale du PPFA ainsi qu'avec divers intervenants externes;
- cercle d'apprentissage auquel ont pris part certains bénéficiaires;
- examen et analyse du modèle logique du volet ILVF/PPFA.

## **RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION**

---

Les résultats de l'évaluation sont présentés en fonction des éléments à évaluer et des questions connexes.

***Pertinence***



***Le volet ILVF/PPFA est-il toujours conforme aux priorités ministérielles et gouvernementales?***

***Constatation clé***

***En principe, le volet ILVF/PPFA demeure toujours conforme aux priorités ministérielles et gouvernementales.***

*Conformité avec les priorités ministérielles*

L'énoncé de mission de Patrimoine canadien met l'accent sur la création d'un « Canada plus solidaire et créatif ». <sup>22</sup> C'est avant tout par l'intermédiaire du PPFA que le Ministère soutient les efforts consentis par les organismes de femmes autochtones en vue d'influer sur le bien-être social, culturel, économique et politique des collectivités autochtones et de la société canadienne en général. Le volet ILVF/PPFA s'assortit d'un mécanisme de financement particulier auquel on a recours pour faciliter les démarches entreprises par les femmes autochtones dans le but de contrer la violence familiale – un problème aux innombrables aspects afférents à la société, à la justice et à la santé qui ont une incidence sur la sécurité et le bien-être des personnes, des familles et des communautés.

Le volet ILVF/PPFA repose sur le principe voulant qu'on puisse améliorer la santé et le bien-être des familles, des collectivités et de leurs membres si on encourage ceux-ci à participer à la vie communautaire, à s'engager dans leur milieu et à y développer un sentiment d'appartenance. Pour ce qui touche à la violence familiale, l'ILVF/PPFA privilégie la mise en place de solutions adaptées à la culture et à la collectivité et favorise, à cette fin, le recours aux méthodes traditionnelles et à l'expression culturelle. Dès lors, la conception du programme est en accord avec les priorités stratégiques suivantes, énoncées dans le cadre stratégique du Ministère :

- *en relation les uns avec les autres* – encourager et raffermir les liens entre les Canadiens et les Canadiennes et approfondir la compréhension entre les diverses collectivités –;
- *citoyenneté active et participation communautaire* – promouvoir la compréhension des droits et responsabilités qui se rattachent à la citoyenneté partagée et susciter des occasions de participer à la vie en société au Canada.<sup>23</sup>

*Conformité avec les priorités gouvernementales*

---

<sup>22</sup> Ministère du Patrimoine canadien (avril 2002), *Cadre stratégique*.

<sup>23</sup> Ministère du Patrimoine canadien (avril 2002), *Cadre stratégique*.



Dans *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, on souligne qu'il est important : de renforcer les collectivités autochtones pour que leur économie soit saine et durable; de trouver de nouveaux moyens d'habiliter les personnes et leurs collectivités de façon à ce qu'elles procèdent à des changements significatifs et permanents; d'assurer aux Autochtones l'accès à des programmes et à des services pertinents sur le plan culturel – pour améliorer leur qualité de vie –; d'investir dans les ressources humaines – afin de favoriser le bien-être des personnes, des familles et des collectivités. Parce qu'il permet aux femmes autochtones de s'attaquer aux problèmes prioritaires au sein des collectivités autochtones, le volet ILVF/PPFA respecte donc à la fois l'esprit et la lettre du plan d'action.

Enfin, l'approche stratégique à long terme du volet ILVF/PPFA cadre avec les orientations prioritaires énoncées dans le *discours du Trône ouvrant la première session de la 37<sup>e</sup> législature du Canada* (30 janvier 2001), où l'on affirmait :

*En tant que pays, nous devons aborder carrément ce défi dans toute son ampleur et faire preuve de détermination dans notre engagement à aider à résoudre les problèmes les plus urgents auxquels ils font face. Nous aurons besoin de temps pour atteindre nos objectifs, mais la longueur de la route à parcourir et les obstacles qui la jonchent ne doivent pas nous décourager.*

*Le gouvernement est résolu à raffermir sa relation avec les Autochtones. (...) Il veillera en outre à répondre aux besoins fondamentaux dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement et de l'infrastructure. Le gouvernement fera en sorte que chacune de ses priorités reflète cet engagement.<sup>24</sup>*

#### *Conformité avec l'Initiative de lutte contre la violence familiale*

L'ILVF représente un engagement à long terme du gouvernement fédéral à l'égard d'un problème de longue date. Ainsi, on s'intéresse à la question de la violence familiale dans les communautés autochtones dans diverses composantes de l'ILVF, surtout à l'échelon ministériel. Le volet ILVF/PPFA vise en particulier les résultats clés suivants de l'ILVF :

*amélioration de la prévention et des interventions communautaires; élaboration et mise en œuvre d'activités communautaires – renforcer les liens avec les autres intervenants, influencer sur la mise au point et l'adoption de politiques et de programmes aptes à contrer la violence familiale, favoriser l'affectation de*

---

<sup>24</sup> *Discours du Trône ouvrant la première session de la 37<sup>e</sup> législature du Canada* – [http://www.sft-ddt.gc.ca/sftddt\\_e.htm](http://www.sft-ddt.gc.ca/sftddt_e.htm)



*ressources visant à remédier à la violence familiale.*<sup>25</sup> [Traduction libre]

### *Incidences et effets*

***Quelles sont les activités réalisées grâce au volet ILVF/PPFA? Quels en sont les résultats?***

#### *Grandes constatations*

***Principale activité du volet ILVF/PPFA : assurer le financement de projets présentés par des groupes de femmes autochtones évoluant surtout au niveau communautaire; on a aussi financé plusieurs projets d'envergure nationale où l'on s'efforçait de mobiliser les gens et de les intéresser à des activités communautaires articulées autour de la problématique de la violence familiale.***

***Principaux types de projets financés : activités de sensibilisation du public (ateliers, outils, etc.); stratégies de guérison et de bien-être visant à aider les particuliers, les familles et les collectivités à s'attaquer au problème de la violence familiale; activités de formation et de développement des compétences axées sur le renforcement des capacités des communautés – pour mieux préparer celles-ci à lutter contre la violence familiale et à intervenir efficacement dans ce domaine –; activités de collecte de renseignements, de planification et d'élaboration de stratégies – dans le but de sensibiliser les membres de la communauté, de les mobiliser et de les amener à participer à la lutte contre la violence familiale.***

***Beaucoup de ces activités financées par le volet ILVF/PPFA combinent approches traditionnelles et méthodes novatrices; on en a déjà tiré beaucoup d'enseignements et, si l'on insiste davantage sur la synthèse des connaissances, on contribuera de façon substantielle à l'élaboration de pratiques prometteuses partageables.***

---

<sup>25</sup> Initiative de lutte contre la violence familiale; *Cadre redditionnel*.



La première activité du volet ILVF/PPFA a consisté à financer des projets permettant aux organisations de femmes autochtones de s'attaquer aux problèmes de violence familiale auxquels devaient faire face leurs familles et leurs collectivités respectives. Grâce à la souplesse dont était doté le volet ILVF/PPFA, les groupes de femmes autochtones admissibles étaient en mesure de mettre en branle leurs propres solutions pour contrer la violence familiale – des solutions qui tenaient compte de leur culture/collectivité.

Pour nous faire une idée des types de projets financés grâce au volet ILVF/PPFA, nous avons analysé les données de gestion des projets du Système de gestion de l'information des subventions et des contributions (SGISC) du Ministère, données accessibles, à l'administration centrale, au regard des 84 projets qui, à ce moment, figuraient parmi ceux qui avaient été financés dans le cadre de l'IFVF de 1997-1998 à 2000-2001.<sup>26</sup> Si maints de ces projets, de nature multidimensionnelle, peuvent englober plus d'un élément, il est quand même possible de les regrouper, grosso modo, en cinq catégories.

**Sensibilisation du public** – Ces projets visaient surtout l'élaboration de documents, d'outils et d'ateliers de sensibilisation du public; dans certains cas, ils étaient axés sur l'ensemble de la collectivité, dans d'autres, ils ciblaient expressément des membres de celle-ci (jeunes, femmes autochtones, aînés, etc.). Les projets de sensibilisation du public ont compté pour environ 32 p. 100 de l'ensemble des projets – soit : 27 des 84 projets recensés.

**Guérison et bien-être** – Ces projets mettaient l'accent sur la mise au point d'approches et d'outils axés sur la guérison et le bien-être et/ou sur la mise en œuvre des stratégies pertinentes. Les approches misaient tant sur des méthodes traditionnelles que sur des méthodes novatrices – cercles de guérison, retraites, ateliers, équipes d'entraide, expression artistique, développement des talents personnels, etc. Les projets de guérison et de bien-être ont compté pour environ 35,7 p. 100 de l'ensemble des projets – soit : 30 des 84 projets financés.

---

<sup>26</sup> Ces données sont tirées des systèmes d'information pertinents de l'administration centrale, où l'on trouve une brève description de chaque projet – description fournie à l'étape de la proposition / l'approbation. Les renseignements figurant dans cette section sont ceux qu'on pouvait associer, au PPFA, aux projets financés dans le cadre de l'ILVF. Il faut cependant les analyser avec circonspection : ils n'ont pas fait l'objet d'une vérification à l'échelon régional (examen des dossiers régionaux). Dans certains cas, on a constaté qu'il pouvait y avoir plus d'une source de financement (du PPFA), de sorte que la valeur totale du financement affecté aux projets dépasse la valeur de l'affectation annuelle prévue (volet ILVF/PPFA). De même, d'autres projets financés par le truchement du PPFA peuvent englober des composantes axées sur la violence familiale qui, toutefois, ne sont pas intégrées aux présentes données.



**Formation et développement des compétences** – Dans le cadre des projets de formation et de développement des compétences, on a surtout cherché à mieux outiller les travailleurs communautaires et les bénévoles en matière de lutte contre la violence familiale. Axés sur divers thèmes (gestion de crise, résolution de conflits, aide aux familles dysfonctionnelles, développement des qualités de chef, etc.), ces projets ont compté pour environ 9,5 p. 100 de l'ensemble des projets – soit : 8 des 84 projets financés.

**Collecte de renseignements, planification et élaboration de stratégies** – Ces projets, articulés autour de la collecte de renseignements/recherche en matière de violence familiale et autour de l'élaboration de plans et de stratégies – évaluations des besoins propres aux collectivités, enquêtes, quête de ressources, cercles de discussion, ateliers de planification, etc. –, ont compté pour environ 19 p. 100 de l'ensemble des projets pertinents – soit : 16 des 84 projets financés.

**Élaboration de modèles** – Ces projets, axés sur la recherche et les divers aspects de l'élaboration de modèles pouvant faciliter la lutte contre la violence familiale – violence familiale en milieu urbain, justice alternative, solutions de rechange à l'incarcération, etc. –, ont compté pour environ 3,6 p. 100 de l'ensemble des projets pertinents (soit : 3 des 84 projets financés).

Les commentaires récoltés dans le cadre du cercle d'apprentissage laissent entendre que les connaissances acquises dans nombre des projets financés ressortissant aux cinq catégories susmentionnées sont susceptibles d'être fort utiles à l'élaboration de pratiques prometteuses si elles sont mises en commun, si elles font l'objet d'une synthèse et si on les diffuse.

Les sommes allouées aux divers projets se sont échelonnées entre 3 300 \$ – élaboration de documents de sensibilisation – et 38 000 \$ – projet multicommunautaire comportant divers volets (sensibilisation du public, guérison et bien-être, etc.). Financement moyen : 16 097,00 \$; près de la moitié des projets (42 p. 100) ont reçu 10 000 \$ ou moins. D'après les participants au cercle d'apprentissage, les responsables des projets s'en remettent grandement à l'appui non financier de leurs organismes respectifs pour la mise en œuvre de leurs activités.

### ***Quels sont les résultats à court terme du volet ILVF/PPFA?***

***Constatation clé : en règle générale, les résultats à court terme sont positifs.***



On ne peut répondre à cette question qu'en faisant appel aux renseignements anecdotiques recueillis lors des entrevues avec des intervenants privilégiés et au cours des discussions (cercle d'apprentissage). D'après l'étude, de nombreux résultats positifs à court terme se dégagent du volet ILVF/PPFA. On résume ci-dessous ces éléments déterminants – par catégorie de projets.

**Sensibilisation du public** – Grâce à bon nombre des projets de sensibilisation directe ou indirecte financés par le volet ILVF/PPFA, on a pu éclairer des organisations de femmes autochtones et, à une plus grande échelle, des communautés entières au sujet de la violence familiale. Dans bien des cas, ces projets de sensibilisation du public comprenaient des activités de nature pragmatique conçues de manière à aider les participants à cerner des stratégies communautaires concrètes, et à y prendre part. D'après les participants au cercle d'apprentissage, on a réussi à resserrer les liens entre les générations grâce à des dialogues publics portant sur la violence – notamment dans le cadre des divers projets axés sur la sensibilisation des jeunes et sur les échanges entre jeunes et aînés. Tant les personnes ressources que les participants au cercle d'apprentissage ont insisté sur la nécessité de poursuivre de façon continue des démarches de sensibilisation communautaire et le dialogue au sujet de la violence familiale.

**Guérison et mieux-être** – De nombreux projets de guérison et de bien-être ont aidé des particuliers, des familles et des collectivités victimes de violence familiale à panser leurs blessures et à adopter des stratégies de mieux-être. Les participants au cercle d'apprentissage ont cité des cas où, grâce à des méthodes de guérison et à des mesures de soutien traditionnelles, des femmes victimes de violence, ou qui l'ont été par le passé, ont pu solidifier leur réseau social, acquérir de nouvelles habiletés, établir des rapports positifs avec leur conjoint, leurs enfants et leur famille et, enfin, mener une vie normale. Ils ont en outre insisté sur le fait qu'il importait de reconnaître – et de souligner – toute étape positive que franchit une femme, un membre de sa famille et la collectivité. Le dialogue entre femmes et les liens avec d'autres membres de la famille et de la collectivité constituent également des composantes clés de la guérison et du mieux-être. En aidant les femmes à remonter à pente, à accroître leurs compétences et à devenir autonomes, épanouies et heureuses, on renforce la vitalité des familles et des communautés.

Toujours d'après des participants au cercle d'apprentissage, de tels projets suscitent un intérêt de plus en plus grand à l'égard des méthodes traditionnelles de guérison et d'épanouissement, au sein comme à l'extérieur des collectivités autochtones. Dans bien des cas, on cherchait à aider les femmes autochtones à venir à bout des innombrables



répercussions de la violence familiale en mettant à contribution la famille et la collectivité. Ces projets enrichissent également les concepts plus généraux de bien-être de la famille et de la communauté; ainsi, certains projets s'assortissaient d'activités dans lesquelles on cherchait à mobiliser plutôt qu'à s'aliéner le partenaire ou les autres membres de la famille des femmes concernées.

**Formation et développement des compétences** – Les projets de formation et de développement des compétences ont permis de mieux outiller les communautés pour faire face à la violence familiale; les Autochtones qui en ont bénéficié ont ainsi pu accroître leurs connaissances relativement à ce problème et acquérir des compétences concrètes – qualités de chef, résolution de conflits, gestion de crise, etc. – qui les aideront à s'attaquer à la violence familiale dans leurs collectivités. Il est cependant difficile, dans le cadre d'initiatives de financement à court terme comme le volet ILVF/PPFA, d'assurer l'assimilation permanente de telles connaissances et habiletés. Ainsi, l'aspect permanent de la formation devient problématique quand entrent en cause des facteurs comme le coût élevé des déplacements (plus spécialement dans les régions nordiques ou éloignées); autre réalité : en raison même du taux de roulement des effectifs/bénévoles œuvrant dans le domaine de la violence familiale, il est difficile d'envisager des périodes de référence qui dépassent l'immédiat et le court terme.

**Collecte de renseignements, planification et élaboration de stratégies** – Les projets axés sur la collecte de renseignements, la planification et l'élaboration de stratégies ont renforcé la capacité des collectivités de cerner les problèmes, d'entamer un dialogue communautaire, d'élaborer des plans et des solutions et de se mobiliser en vue de la lutte contre la violence familiale. Certains de ces projets sont permanents. Il est toutefois malaisé d'entretenir l'enthousiasme des débuts et de mettre en œuvre des idées lorsque le financement est limité et ne couvre que le court terme.

**Élaboration de modèles** – Au point de départ, on espérait que les projets du volet ILVF/PPFA engendreraient des modèles, ouverts aux différences culturelles, qui pourraient être étudiés et adaptés ailleurs. Les personnes interrogées et les participants au cercle d'apprentissage sont d'avis qu'on n'a pas encore exploité les possibilités au chapitre de l'échange des renseignements. De nombreux enseignements clés doivent faire l'objet d'une diffusion – à l'intérieur comme à l'extérieur. On a fait beaucoup de progrès dans la mise au point de pratiques prometteuses. Le gouvernement fédéral pourrait faciliter l'échange de renseignements ainsi que la diffusion et l'adoption de pratiques prometteuses s'il investissait dans la synthèse des connaissances, la communication de l'information pertinente et le réseautage. Il est important que les méthodes de mise en commun des connaissances soient accessibles aux Autochtones – ou, si on veut, qu'elles



tiennent compte de la culture et des autres considérations pratiques qui leur sont propres.

### ***Quels sont les résultats à long terme du volet ILVF/PPFA?***

#### ***Constatation clé***

***Le financement à court terme offert par le volet ILVF/PPFA ne constitue que l'un des facteurs inhérents qui contribuent au changement. Les résultats à long terme reposent sur bien des facteurs qui ne dépendent pas exclusivement du volet ILVF/PPFA – exemple : la capacité et la détermination des groupes de femmes autochtones de s'attaquer au problème de la violence familiale – et d'éléments externes, comme d'autres sources de soutien et les processus, plus généraux, de mobilisation et de développement de la collectivité.***

À ce stade, on a l'impression, très généralisée, que les activités du volet ILVF/PPFA continuent à appuyer les particuliers, les familles et les collectivités qui veulent contrer la violence familiale et à les mobiliser en ce sens; dès lors, elles comptent toujours parmi les vecteurs du changement à long terme. Ainsi, elles sensibilisent à la violence familiale et facilitent la compréhension des problèmes afférents; elles rendent les collectivités plus réceptives aux problèmes associés à la violence familiale et nourrissent leur volonté d'y remédier; elles renforcent les moyens d'action dont dispose la communauté pour s'attaquer à la violence familiale. Compte tenu de l'insuffisance et de l'aspect « court terme » des ressources allouées au volet ILVF/PPFA, il ne faut pas nourrir de trop grandes attentes quant aux résultats à long terme. Qui plus est, la réalisation de résultats à long terme (des collectivités plus saines, par exemple) est tributaire de bien des facteurs : la capacité et la volonté des organisations de femmes autochtones de s'attaquer à la problématique de la violence familiale, l'accessibilité à d'autres sources de financement et de soutien, l'ampleur de l'engagement et du développement communautaires, etc. Si le financement à court terme peut jouer un rôle non négligeable comme agent de catalyse, de motivation et de mobilisation, il n'est pas acquis qu'il donnera directement des incidences durables ou à long terme.

### ***Dans quelle mesure différents types de personnes/de communautés/d'organismes ont-ils profité de l'ILVF?***

#### ***Constatations clés***

***Les organismes de femmes autochtones œuvrant à l'intérieur/extérieur des réserves sont les principaux bénéficiaires du volet ILVF/PPFA – celui-ci leur a permis de collaborer avec leurs membres et avec les***



*membres de leurs collectivités pour s'attaquer à la violence familiale. Au niveau des projets, ce sont les femmes autochtones et leurs familles et, dans bien des cas, les jeunes, qui ont d'abord profité de ce volet.*

*Les sommes consacrées au financement des projets pour l'ensemble du pays – et, par conséquent, les bénéficiaires – ont différé d'une année à l'autre.*

*On a l'impression qu'en raison de divers processus et critères – diligence raisonnable, critères de financement, etc. –, les organismes dotés d'une capacité limitée puissent ne pas être admissibles au financement des projets.*

*Les personnes interrogées et les participants au cercle d'apprentissage ont le sentiment que les organismes d'envergure nationale ont un meilleur accès au financement du volet ILVF/PPFA qu'ils le devraient.*

La majorité des fonds alloués au volet ILVF/PPFA sont octroyés à des organismes de femmes autochtones évoluant au niveau communautaire à l'extérieur des réserves. On a pu constater, en étudiant les données ministérielles de gestion pertinentes, que les projets soumis ne sont pas répartis de façon uniforme dans les différentes régions du pays.<sup>13</sup> Ainsi, des 84 projets examinés, 12,3 p. 100 (11) émanaient de la région du Pacifique, 41,9 p. 100 (34) des Prairies, 8,6 p. 100 (7) de l'Ontario, 19,8 p. 100 (16) de la région de l'Atlantique et 8,6 p. 100 (7) du Nord canadien; enfin, 5 projets (6,1 p. 100) étaient des projets nationaux. Compte tenu du niveau de financement du volet ILVF/PPFA, il est difficile de financer des projets dans l'ensemble du pays. Notons, en outre, que l'absence de promotion active du volet ILVF/PPFA n'a rien pour atténuer les différences au chapitre de la répartition. Mentionnons, enfin, que les projets d'envergure nationale s'assortissaient de composantes multicommunautaires – en ce sens qu'ils réunissaient des membres de diverses collectivités.

Selon les intervenants clés, le processus et les critères de financement actuels sont susceptibles de constituer des obstacles parce qu'ils amènent à écarter certains organismes incapables de satisfaire aux exigences de « diligence raisonnable ». Si tous comprenaient les raisons sous-tendant de telles exigences, ils craignaient malgré tout que

---

<sup>13</sup> Il est normal que la répartition pancanadienne des projets financés ne soit pas tout à fait uniforme : certaines régions comptent une population autochtone plus importante que d'autres et un plus grand nombre d'organismes représentant les intérêts des femmes autochtones.



certaines groupes n'aient pas la capacité voulue pour se conformer à cette condition préalable et éprouvent passablement de difficultés à le faire. Pour les employés interrogés, il serait préférable d'avoir recours à un processus donnant une certaine marge de manœuvre quant à la façon dont les communautés doivent transmettre les renseignements – des présentations orales documentées, par exemple.

Nombre d'intervenants clés ont parlé de l'existence d'une certaine dichotomie : étant donné les ressources limitées affectées à ce volet, il serait difficile, selon eux, de concilier le désir initial de financer d'abord les groupes hors-réserve et celui, plus récent, de privilégier plutôt, à cet égard, les organismes évoluant dans les réserves. Parallèlement, on reconnaît que la distinction entre ces deux catégories d'organismes pose problème lorsque entrent dans l'équation la vie des femmes autochtones et la violence dont elles sont victimes. Les déplacements entre milieux urbains et réserves sont monnaie courante et font ressortir le caractère différent, sous l'angle culture, de la perception et de l'application, chez les Autochtones, des concepts associés au lieu de résidence et à la famille élargie. Les femmes qui sont victimes de violence au sein de leurs familles peuvent quitter leurs communautés lorsqu'elles traversent une mauvaise passe et y revenir parce qu'elles se retrouvent sans-abri ou qu'elles s'en sortent difficilement dans d'autres milieux. Certains craignent que les femmes qui se trouvent dans une situation de transition entre une communauté hors-réserve et une autre située dans une réserve ne soient écartées du programme.

Pour certains des intervenants clés interrogés et des participants au cercle d'apprentissage, il n'est pas nécessairement pertinent de financer des projets d'envergure nationale avec les fonds du volet ILVF/PPFA.<sup>14</sup>

Un problème sous-jacent limite l'ampleur de la participation au programme des organismes de femmes autochtones et les avantages qu'ils peuvent en retirer : la méconnaissance du volet ILVF/PPFA; en effet, celui-ci ne fait l'objet que de peu d'activités promotionnelles visant à s'assurer que les organismes de femmes autochtones sont conscients de la disponibilité/l'accessibilité des fonds. Dans une certaine mesure, cette situation s'apparente à une impasse : les ressources consacrées aux projets du volet ILVF/PPFA sont très limitées et le personnel craint qu'en popularisant ce dernier, on ne nourrisse des attentes qui dépassent les possibilités – même si on pouvait miser sur d'éventuels partenariats ou sur d'autres moyens d'obtenir des ressources.

---

<sup>14</sup> Nous n'avons pu nous entretenir avec les représentants d'organismes nationaux (pour prendre connaissance de leurs perceptions); nous avons par ailleurs constaté qu'en règle générale, les projets nationaux étaient de nature multicommunautaire.



*Les activités s’inscrivant dans l’ILVF sont-elles toujours utiles à la population cible?*

***Constatation clé***

***Dans l’ensemble, les activités réalisées en vertu du volet ILVF/PPFA sont toujours utiles à la population cible.***

La principale activité du volet ILVF/PPFA – financer des projets visant à contrer la violence familiale qui soient adaptés sous l’angle culturel et communautaire – demeure utile à la population cible et le principe sous-jacent est toujours pertinent. Les participants au cercle d’apprentissage ont souligné qu’ils prisent particulièrement le caractère communautaire du volet ILVF/PPFA et l’approche souple, réceptive qui le caractérisait. Dans leurs interactions avec les divers organismes concernés, les membres du personnel du PPFA privilégient les perspectives priorisant la communauté et la souplesse.

*A-t-on noté des conséquences imprévues (positives ou négatives)?*

***Constatation clé***

***Nous n’avons associé aucune conséquence imprévue au volet ILVF/PPFA.***

*Administration et efficacité du programme*

*Les activités inhérentes au volet ILVF/PPFA ont-elles été réalisées de façon efficace/efficiente?*

***Constatation clé***

***Le personnel s’est montré efficace et efficient dans sa façon de répondre aux demandes de renseignements et de collaborer avec les organismes intéressés.***

***Du point de vue administratif, on a relevé certains éléments susceptibles d’amélioration -- on pensait, entre autres choses, à une approche davantage normalisée et uniforme, dans l’ensemble du volet ILVF/PPFA, au regard de la classification des documents et de la tenue des dossiers. Une normalisation et l’uniformité à cet égard faciliteront les futurs exercices d’évaluation et de reddition des comptes en matière de rendement.***



***Certains estiment que les ressources (humaines et financières) affectées au volet ILVF/PPFA sont insuffisantes, compte tenu de l'ampleur du problème et de l'importance qu'on lui accorde dans les communautés autochtones.***

#### *Efficience et efficacité de la prestation du volet ILVF/PPFA*

D'après les personnes interrogées et les participants au cercle d'apprentissage, le personnel du PPFA aurait fait preuve d'efficacité et d'efficience – compte tenu des limites du volet ILVF/PPFA. Lorsque les groupes prennent contact avec les employés du programme, ceux-ci leur donnent des précisions sur le processus de financement des projets, sur les critères d'admissibilité et sur les exigences connexes. Lorsqu'il y a concordance entre les idées des organismes intéressés et les principes sous-tendant le volet ILVF/PPF, on aide les responsables des organismes à élaborer leurs propositions. Si la concordance n'est pas évidente – soit : lorsque les idées de l'organisme ne cadrent pas avec les critères de financement –, les membres du personnel aiguillent les intéressés vers d'autres sources de financement. Résultat de ce processus : les projets qui dépassent le stade de la proposition ont déjà été examinés et, à notre connaissance, on n'a rejeté aucune proposition officiellement soumise.

Il ressort de notre examen des dossiers de projets (aux échelons national et régional) qu'il y a des lacunes au chapitre de la normalisation et de la cohérence dans le traitement des documents et la tenue des dossiers pour l'ensemble des bureaux du volet ILVF/PPFA, ce qui pourrait nuire à l'efficacité et à l'efficience du programme. Exemple : plusieurs des dossiers examinés étaient incomplets ou contenaient une foule de documents ayant tous le même objet. L'uniformisation des formulaires – des modèles génériques de proposition, d'évaluation et de rapport final, par exemple – pourrait faciliter la tâche des organismes et améliorer l'établissement des dossiers.

#### *Préoccupations au regard des ressources*

Certains estiment que les ressources – humaines et financières – affectées au volet ILVF/PPFA sont insuffisantes, compte tenu de l'ampleur du problème et de l'importance qu'on lui accorde dans les communautés autochtones. Les participants au cercle d'apprentissage ont souligné que la bonne marche de beaucoup de leurs organismes repose sur le bénévolat et qu'on a étiré au maximum les possibilités à cet égard. Ils jugent de plus en plus difficile de faire face au problème sans l'apport de fonds fédéraux adéquats.



Des employés interrogés ont parlé de l'incohérence entre la rhétorique sous-tendant les priorités et les ressources offertes. On ne peut espérer répondre, avec une somme de 215 000 \$ à répartir entre les régions, à tout l'éventail des besoins/problèmes afférents au phénomène de la violence familiale. Le faible niveau de ressources entrave les efforts du PFFA de bien des façons. Tout d'abord, les employés évitent parfois de parler du volet ILVF/PFFA aux responsables des communautés : à leurs yeux, il serait injuste de le faire au vu de l'insuffisance des fonds à distribuer – en ce sens qu'ils seraient incapables de satisfaire aux attentes qu'ils pourraient susciter. Deuxièmement, et malgré le fait que d'aucuns conviennent de la nécessité de collaborer avec d'autres ministères fédéraux et se disent intéressés à le faire, ils s'abstiennent d'entreprendre de telles démarches parce qu'ils croient n'avoir « rien de sérieux à offrir ». Bref, on était généralement d'avis que si le gouvernement voulait véritablement aider les femmes autochtones à s'attaquer à la problématique de la violence familiale dans leur collectivité, il y consacrerait davantage de ressources.

***Les pratiques d'administration et d'exécution de Patrimoine canadien permettent-elles aux intervenants et aux bénéficiaires d'être bien renseignés sur l'ILVF et d'y avoir accès?***

***Constatation clé***

***Ses pratiques d'administration/de prestation aidant, Patrimoine Canadien dispose d'une capacité limitée de s'assurer que les intervenants et les bénéficiaires soient au courant de l'existence du volet ILVF/PFFA et y aient accès. Conséquence : le volet ILVF/PFFA a été réalisé d'une manière « réactive » plutôt que proactive.***

À l'heure actuelle, on ne dispose d'aucun mécanisme ou ensemble d'outils normalisé pour veiller à ce que les groupes cibles soient mis au courant de l'existence du volet ILVF/PFFA et puissent y avoir accès. Le texte présentant ce volet dans le site Web du ministère du Patrimoine Canadien contient des données descriptives minimales et ne fait que renvoyer les intéressés au bureau régional le plus proche; dans certains cas, selon les personnes interrogées, des brochures régionales contiennent des renseignements pertinents.

Non seulement le volet ILVF/PFFA est-il l'objet d'une faible visibilité dans la presse écrite et électronique, mais encore le personnel n'en fait pas une promotion active. Selon les employés interrogés, on peut invoquer trois grandes raisons pour expliquer ce phénomène. Premièrement : on juge déraisonnable de mettre en valeur ce volet là où, malgré un besoin très sérieux de programmes axés sur la problématique de la violence



familiale, on n'est en mesure d'offrir, aux groupes de femmes autochtones, qu'une bien faible quantité de ressources à partager; les employés craignent que même une promotion insignifiante ne donne lieu à quantité de demandes de financement et ils sont peu enclins à susciter des espoirs qui risquent d'être déçus. Deuxièmement : les actuels documents de promotion du volet ILVF/PPFA (des brochures, par exemple) ne sont pas accessibles dans les diverses langues en usage dans les communautés que sert le PPFA.

Troisièmement : même si un plus grand nombre d'organismes étaient au courant de l'existence du volet ILVF/PPFA ou de la façon d'avoir accès au financement, les employés n'auraient pas le temps voulu pour entreprendre le type de travail de développement social/communautaire susceptible de leur faciliter la tâche – pour l'obtention des fonds et la mise en œuvre des projets.

Notons, enfin, que le programme est à produire une nouvelle brochure qui contiendra des renseignements au sujet du volet ILVF/PPFA.

***Les modalités redditionnelles permettent-elles de satisfaire aux exigences prévues en la matière?***

***Constatation clé***

***Les processus ayant cours en matière d'évaluation, de mesure du rendement et de reddition des comptes ne conviennent pas aux types de projets financés; il serait possible de les améliorer pour mieux satisfaire aux exigences de responsabilisation.***

En raison même de la nature des projets financés et de la quantité limitée des ressources prévues pour l'évaluation/la mesure du rendement, il a été difficile d'obtenir des renseignements sur le rendement au niveau des projets. En outre, la majorité des dossiers des projets se trouvent dans les bureaux régionaux et l'administration centrale n'a bien sûr pas encore reçu des exemplaires des rapports/produits finaux.

Pour établir le genre de renseignements accessibles, nous avons réclamé, au hasard, 20 dossiers aux fins d'examen; nous en avons reçu 13, qui contenaient peu de rapports de projet : on y trouvait surtout des renseignements sur les activités plutôt que sur les produits ou sur les résultats.

Les intervenants clés et les participants au cercle d'apprentissage ont reconnu la nécessité de faire état de résultats, mais, parallèlement, ils ont recensé plusieurs obstacles et éléments pouvant empêcher de satisfaire à ce besoin :



- l'absence de ressources, au niveau des régions et des projets, permettant de cerner et de documenter les résultats et d'en rendre compte;
- les méthodes normalisées d'évaluation et de reddition des comptes sont inadéquates est insuffisantes : elles ne se prêtent pas à des activités significatives en matière d'évaluation et d'établissement de rapports des projets; on ne dispose pas des indicateurs voulus pour tenir compte de la nature des types de projets financés, ni des outils de mesure / d'établissement de rapports convenant aux projets financés – particulièrement dans le cas des projets qui font appel à des méthodes et à des concepts traditionnels et qui se déroulent dans des langues autochtones –;
- bon nombre d'organismes de femmes autochtones utilisent déjà au maximum toutes leurs ressources et, sans appui/soutien, il est peu probable qu'on puisse améliorer les volets évaluation et rapport du rendement;
- beaucoup de projets financés ne peuvent donner lieu à la production du type de données d'évaluation et de renseignements sur le rendement qu'exigent habituellement les organismes fédéraux centraux;
- les stratégies de guérison traditionnelles étant ce qu'elles sont, il peut être ardu de mesurer ou de consigner les incidences positives des fonds attribués aux projets pertinents; de plus, beaucoup de projets se déroulent dans des langues autochtones et utilisent des concepts traditionnels difficiles à rendre par écrit en français ou en anglais.

*Il importe de mesurer les attentes en fonction de paramètres illustrant les incidences des projets sur la vie des gens – ils leur permettent : de participer à un programme, d'apprendre à lire, de prendre la parole devant une assemblée, d'obtenir un emploi, de tirer une certaine fierté de leurs réalisations, etc. (...) Pour les bailleurs de fonds, de telles réalisations sont des étapes majeures pour qui veut tourner le dos au passé, prendre conscience du phénomène de la violence et s'engager sur la voie du bien-être et de la guérison. Il faut aussi reconnaître que les changements qu'espèrent les femmes, comme fruits de leurs efforts, ne se réalisent pas du jour au lendemain et exigent normalement plus de temps que celui que les bailleurs de fonds associent à la durée de vie des projets. [Traduction libre]*

—Rapport du cercle d'apprentissage

Notons, enfin, que certains des employés des bureaux régionaux n'étaient pas



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada

familiarisés avec le modèle logique avant notre prise de contact, ce qui laisse entendre que ce modèle lui-même a peut-être fait l'objet d'une distribution et d'une application restreintes et qu'il n'ait qu'une pertinence limitée quant à la gestion et au financement des programmes, de même qu'à l'établissement de rapports sur leur rendement.



## ENSEIGNEMENTS TIRÉS

---

### *Quels enseignements peut-on tirer du volet ILVF/PPFA?*

#### *Les investissements aident les femmes autochtones à l'échelle communautaire*

Le volet ILVF/PPFA a aidé des groupes de femmes autochtones à s'attaquer, à l'échelle communautaire, au problème de la violence familiale, et ce, d'une façon bien adaptée à leur situation. On s'entend pour dire que même s'il est doté d'un budget modeste, ce programme a permis à des femmes autochtones d'apporter des améliorations concrètes à la vie de personnes et de familles dans leur communauté.

Cela étant, on craint que les organismes de femmes autochtones du pays n'aient pas tous un accès suffisant aux fonds du volet ILVF/PPFA – et, dès lors, qu'ils ne disposent pas tous de possibilités égales et équitables d'en profiter et de changer des choses.

Dans l'ensemble, on a l'impression que s'il faisait l'objet d'une promotion proactive et s'il était doté de ressources adéquates, le volet ILVF/PPFA serait beaucoup plus susceptible que maintenant d'atteindre les résultats escomptés. Les entrevues auprès d'intervenants clés et les discussions menées dans le cadre du cercle d'apprentissage ont fait ressortir le rôle primordial que jouent, dans les collectivités, les groupes de femmes autochtones (groupes grandement sous-financés, vu le travail à accomplir). Dans bien des cas, on ne parvient à mener à bien les projets qu'en misant sur les efforts non rémunérés des bénévoles – efforts qui s'ajoutent à la contribution en nature que l'organisme s'était engagé à offrir. Bien qu'il aide les organismes à s'attaquer au phénomène de la violence familiale, le financement octroyé aux projets ne suffit pas. Dans nombre de projets ressortissant au cercle d'apprentissage, c'est seulement grâce à la détermination et à l'ampleur de l'engagement de leurs membres – et au prix de grands sacrifices sur les plans personnel et familial – que des groupes de femmes ont été en mesure de fournir des efforts soutenus.

#### *Les avantages d'une approche souple*

L'approche du volet ILVF/PPFA se caractérise par sa souplesse et la place centrale qu'elle accorde aux communautés; selon les participants aux entrevues et au cercle d'apprentissage, cette souplesse représente un des points forts du programme : c'est grâce à elle que le volet ILVF/PPFA peut s'adapter/satisfaire aux besoins des diverses collectivités et tirer profit des expériences. Elle favorise en outre l'établissement d'un



contexte d'apprentissage novateur et créatif – par opposition à un contexte rigide et dogmatique.

### *L'importance de l'apprentissage et des échanges continus*

Le cercle d'apprentissage a mis en évidence la richesse des connaissances et de l'expérience pratique que possèdent les organismes de femmes autochtones. En accordant plus d'importance à l'apprentissage et aux échanges continus, on favoriserait la fécondation réciproque des idées et des méthodes.

### *Facteurs de succès*

Grâce au cercle d'apprentissage, on a pu en savoir plus sur les facteurs de succès des projets du volet ILVF/PPFA à l'échelon communautaire – succès qui s'est manifesté malgré le côté restreint du financement – :

- intérêt apporté aux méthodes traditionnelles d'enseignement, d'apprentissage et de guérison
- leadership
- vision
- participation des aînés
- participation des familles
- activités intergénérationnelles
- lien avec la communauté
- engagement
- dévouement
- détermination
- bénévolat
- capacité de tirer le maximum des ressources/d'aller chercher d'autres sources de financement

### *Défis permanents*

Dans bien des cas, les organismes de femmes autochtones ont mené à bien leurs projets malgré les nombreux obstacles auxquels ils doivent fréquemment faire face, obstacles qui ont aussi une incidence sur leur capacité de s'attaquer à la violence familiale. On pense, entre autres choses, aux éléments suivants :

- financement insuffisant



- attentes et délais irréalistes des bailleurs de fonds en ce qui concerne l'élaboration de la proposition, la réalisation du projet et l'établissement de rapports
- ressources matérielles inadéquates
- insuffisance des fonds affectés à l'administration
- différences et obstacles culturels
- discrimination, recours aux stéréotypes et racisme envers les femmes, les familles et les communautés autochtones
- barrière des langues, problèmes – ou absence – de communication avec les responsables

Dans l'ensemble, on doit reconnaître que les femmes autochtones s'emploient intensément à contrer la violence familiale dans leurs collectivités. Qu'on songe, par exemple, que dans une communauté autochtone, il ne suffit pas de consulter un annuaire téléphonique ou d'envoyer un courriel pour tomber sur la personne-ressource idoine, comme c'est le cas dans un milieu non autochtone; dans les régions nordiques, on doit tenir compte d'un défi permanent supplémentaire : le coût élevé des déplacements que supposent tous les regroupements.



***Quelles pratiques exemplaires les équipes de projet pourraient-elles mettre en commun?***

***Constatation clé***

***Il est évident que les projets du volet ILVF/PPFA font appel à maintes pratiques novatrices et prometteuses; l'information qui les concerne doit d'abord être mise en commun et synthétisée – première étape d'une processus qui aboutira à la formulation de pratiques exemplaires. Dans un tel contexte, il y a place aux moyens traditionnels et non traditionnels d'échange de renseignements.***

Si maints projets du volet ILVF/PPFA accusent des caractéristiques communes – intérêt qu'on accorde à l'éducation et à la sensibilisation du public ou à la guérison et au bien-être, par exemple –, ils ont recours à une gamme d'approches créatives et novatrices. D'après les participants aux entrevues et au cercle d'apprentissage, on accumule, graduellement, une réserve de connaissances qu'on devrait mettre à profit pour élaborer des pratiques exemplaires; ils voient des avantages à la mise en commun et à l'échange de renseignements – inspiration et soutien pour autrui, motivation pour agir et encouragement à l'innovation continue, pour n'en nommer que quelques-uns. Le volet ILVF/PPFA est bien placé pour faciliter ce processus. Selon les personnes interrogées, les idées qui suivent pourraient favoriser la mise en commun de l'information.

- Des façons novatrices, pour les employés des bureaux régionaux du volet ILVF/PPFA, de se communiquer des renseignements (en plus des rencontres personnelles) – discussions sur la façon dont les autres résolvent divers problèmes comme les obstacles à la participation (ex. : langue, capacité de lecture / d'écriture); approches adoptées face à l'évaluation et à l'établissement de rapports; etc.
- Des ateliers communautaires organisés dans les régions et portant expressément sur des sujets « techniques » précis – préparation des propositions, évaluation des projets, établissement de rapports, etc.
- Des cercles d'apprentissage où l'on puisse mettre en commun l'information et cerner des pratiques prometteuses – cercles d'apprentissage qui pourraient s'assortir d'un volet pratique, axé sur les compétences –; exemple : un cercle d'apprentissage consacré aux stratégies de guérison applicables dans les cas de violence familiale pourrait s'enrichir d'une composante pratique consacrée aux techniques, stratégies et outils traditionnels.



- La technologie de l'information apte à renforcer la capacité en matière de mise en commun de l'information – site Web, clavardage, etc.

L'apprentissage et des échanges continus offrent un bon tremplin vers la reconnaissance et la diffusion des pratiques exemplaires.

### ***Quelles recommandations peut-on formuler relativement aux orientations futures du volet ILVF/PPFA?***

Les participants aux entrevues et au cercle d'apprentissage ont formulé certaines suggestions concernant les orientations futures du volet ILVF/PPFA. Pour eux, il est important d'adopter, en matière de lutte contre la violence familiale en milieu autochtone, une vision et une approche positives qui accordent une place centrale à l'enseignement des valeurs, de la culture et des pratiques traditionnelles plutôt qu'aux aspects négatifs – des images de violence et de désespoir, par exemple. Les participants au cercle d'apprentissage ont également parlé des obstacles qu'il leur fallait toujours relever et, plus important encore, ils ont rappelé que la guérison se manifeste d'abord intérieurement avant de se refléter à l'extérieur (communauté). On doit faire preuve de proactivité et intégrer des approches intergénérationnelles au processus de guérison.

Par-dessus tout, il est essentiel de reconnaître et de comprendre que la conception et la représentation du monde diffèrent chez les Autochtones et chez les Canadiens en général. Cette démarche de reconnaissance est vitale si l'on veut s'attaquer à des problèmes comme la violence familiale. On doit impérativement avoir recours à des traditions et à des pratiques holistiques et chercher à renforcer les liens entre les femmes, leurs familles et leurs collectivités. Les femmes autochtones s'emploient à assainir ces dernières en optant pour une perspective globale des choses.

*Pendant de nombreuses années, les Autochtones ont baigné dans une manière de négation du phénomène de la violence, contre-réalité avec laquelle ils ont appris à composer... il est temps d'intégrer la guérison et le bien-être aux paramètres de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Indubitablement, c'est là la voie du changement. [Traduction libre]*

— Rapport du cercle d'apprentissage

Plus précisément, les participants ont fait les suggestions suivantes quant aux orientations futures du volet ILVF/PPFA :

**Population cible** – Les organismes de femmes autochtones participant au volet



ILVF/PPFA devraient continuer à cibler les femmes autochtones, leurs familles et leurs communautés. Nombre d'intervenants clés ont parlé de la nécessité d'accorder davantage d'attention aux jeunes Autochtones. Ils souhaiteraient que tant les jeunes hommes que les jeunes femmes soient intégrés à une campagne de sensibilisation axée sur la violence familiale – pour faire en sorte que les jeunes des deux sexes se sentent également parties prenantes à cette lutte. Les efforts à venir devraient donc tenir davantage compte de la population croissante des jeunes Autochtones et, parallèlement, viser l'inclusion de la famille étendue dans les processus de guérison et de mieux-être.

**Ressources** – Le progrès, dans cette démarche, passe obligatoirement par un financement adéquat et continu. Pour les participants au cercle d'apprentissage, il faut souvent plus de temps pour mettre en branle des projets dans les communautés autochtones qu'il en faut dans les autres collectivités, en raison du processus de communication qui s'impose à l'échelon communautaire et de divers facteurs relatifs à la situation géographique, à l'isolement et à la coordination. Souvent, c'est au moment où ils prennent fin que les projets bénéficiant d'un financement d'un an commencent à donner des résultats; les communautés restent ainsi sur leur faim : elles sont désireuses de poursuivre le travail amorcé mais ne disposent pas des ressources nécessaires pour pousser plus loin le processus de guérison. Il est plus facile d'évaluer les projets dont le financement est supérieur à un an et de se faire une idée plus précise de leurs résultats et incidences.

**Principes du programme** – Le volet ILVF/PPFA doit conserver sa souplesse et sa transparence pour être à même de reconnaître/comblent les besoins à la grandeur du pays – on pense, notamment, à ceux des collectivités isolées et éloignées et des localités du Nord. Le Programme de promotion des femmes autochtones doit être ouvert et transparent et rendre compte du travail accompli aux groupes de femmes autochtones.

**Promotion du programme** – Il faut assurer une promotion active du volet ILVF/PPFA à l'échelle communautaire; dans cette optique, on y gagnerait à adopter une approche qui fasse davantage appel à la proactivité. Les stratégies de promotion et de communication devraient être adaptées et accessibles aux collectivités autochtones. Les documents écrits – imprimés ou affichés sur Internet – ne constituent pas nécessairement la meilleure façon de faire : les communications face à face sont susceptibles d'être plus rentables. La nécessité d'améliorer les activités de promotion et de communication se fait particulièrement sentir dans les collectivités éloignées/isolées.

**Processus de financement** – Il conviendrait de normaliser le processus de financement entre les régions d'une part et, de l'autre, de miser sur une certaine souplesse pour être en mesure de mieux satisfaire aux besoins divers des collectivités autochtones.



**Évaluation du programme** – En collaboration avec les organismes de femmes autochtones, le volet ILVF/PPFA devrait s’efforcer de trouver de meilleurs moyens de mesurer les « incidences » des projets. Les organismes de financement et les collectivités concernées peuvent ne pas privilégier les mêmes éléments quand vient le temps d’évaluer la réussite d’un projet. Les cadres d’évaluation et les appels de propositions devraient s’aligner davantage sur les éléments que les communautés jugent importants et sur ce qu’elles tiennent pour des indicateurs de succès précieux et adéquats.

### **Rencontres et occasions**

**d’apprentissage et d’échange** – Les réunions en personne et les activités de réseautage peuvent aider à maximiser l’expérience et les connaissances qui résultent des projets, à réduire l’isolement des promoteurs, à susciter un enthousiasme qui donnera lieu à de nouvelles initiatives et à faciliter la compréhension des incidences et des résultats des projets (pour le personnel du Ministère); enfin, elles peuvent donner l’occasion de définir et de diffuser des pratiques prometteuses.

*Les cercles d’apprentissage devraient être ouverts à tous les projets financés dans le cadre du volet Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme de promotion des femmes autochtones; ils devraient être plus fréquents, de sorte que plus de projets et de groupes aient la chance d’y prendre part. Il est essentiel d’assurer une communication permanente avec des responsables qui soient non seulement accessibles, mais encore qui puissent comprendre la culture et les valeurs autochtones. Une meilleure communication débouche sur de meilleurs résultats et, au bout du compte, sur une meilleure santé pour les femmes autochtones, leurs familles et leurs collectivités. [Traduction libre]*

— Rapport du cercle d’apprentissage

## **CONCLUSION**

Le volet ILVF/PPFA a aidé d’une façon modeste – mais néanmoins digne de mention – les organismes de femmes autochtones à poursuivre leur lutte contre la violence familiale. Cependant, les ressources affectées actuellement à ce volet par le gouvernement fédéral sont insuffisantes, compte tenu de l’ampleur du problème et de l’importance prioritaire que lui accordent les groupes de femmes autochtones. On peut se réjouir du « succès » obtenu grâce aux petits investissements du volet, mais il faut retenir que si les projets donnent de bons résultats, c’est en grande partie en raison du dévouement et des efforts des organismes eux-mêmes. Deux conclusions s’imposent. Premièrement, les employés du volet ILVF/PPFA seraient mieux outillés pour aider les groupes de femmes autochtones à s’attaquer au problème de la violence familiale si des mesures de promotion adéquates étaient mises en œuvre, si des ressources suffisantes leur étaient octroyées et si plus d’importance était accordée au développement social et communautaire. Deuxièmement, les organismes de femmes autochtones pourraient faire davantage pour enrayer le problème de la violence familiale au sein des communautés s’ils étaient mieux renseignés sur le financement offert dans le



cadre du volet ILVF/PPFA et s'ils disposaient de ressources suffisantes et de moyens d'action adéquats.

## RECOMMANDATIONS

---

***Recommandation 1. Le volet Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme de promotion des femmes autochtones (ILVF/PPFA) doit continuer à s'efforcer d'aider les organismes voués aux femmes autochtones à s'attaquer au problème de la violence familiale dans leur communauté, à l'aide de moyens bien adaptés sur le plan culturel, c'est-à-dire qui tiennent compte des aspirations des particuliers, des familles et des communautés en ce qui concerne la guérison et le mieux-être.***

Les principes sous-tendant le volet ILVF/PPFA n'ont rien perdu de leur pertinence et de leur bien-fondé. Chercher à renforcer les capacités communautaires en permettant aux organismes de femmes autochtones de s'attaquer au problème est en harmonie avec les priorités du gouvernement fédéral pour ce qui concerne les Autochtones – priorités énoncées dans *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* et dans le discours du Trône – et s'inspire de l'esprit et de la lettre du *Rapport de la commission royale sur les peuples autochtones*. Le volet ILVF/PPFA est également conforme au mandat fédéral à long terme de l'Initiative de lutte contre la violence familiale et aux priorités stratégiques de Patrimoine canadien, qui insistent sur le développement et le renforcement des liens communautaires et sur la promotion d'une participation active et communautaire des citoyens. Le volet ILVF/PPFA reconnaît également la dynamique et les défis inhérents à la lutte contre la violence familiale au sein des collectivités autochtones et privilégie le savoir-faire unique et l'apport substantiel des organismes de femmes autochtones quand vient le temps de régler ces problèmes. Ce soutien aidant, le volet ILVF/PPFA concourt à la mise en place de la force d'impulsion d'où naîtra le changement.

***Recommandation 2. À l'avenir, le volet ILVF/PPFA devrait s'employer davantage à tenir un dialogue continu avec les organismes voués aux femmes autochtones sur la question de la violence familiale. Ce faisant, le volet s'assurera de rester utile aux femmes et aux communautés autochtones.***

On pourrait tenir, par exemple, des réunions annuelles au cours desquelles on chercherait à redéfinir avec plus de précision le point de convergence et les priorités du volet ILVF/PPFA; d'après les résultats de la présente évaluation, les discussions pertinentes pourraient englober les éléments suivants :

- intérêt soutenu envers des approches communautaires, culturellement adaptées;



- orientations actuelles du volet ILVF/PPFA – guérison et bien-être; formation et acquisition de compétences; collecte de renseignements, planification et élaboration de stratégies; élaboration d’approches adaptées sur le plan de la culture/collectivité;
- importance accrue accordée aux moyens traditionnels et non traditionnels de réseautage et de mise en commun de l’information – pour faire connaître des enseignements clés et promouvoir des pratiques prometteuses –;
- intérêt renouvelé au regard des jeunes hommes et femmes autochtones.

***Recommandation 3. Le volet ILVF/PPFA doit avoir pour objectif l’établissement d’un environnement favorable à l’apprentissage continu. Il doit envisager le recours à des mécanismes traditionnels et non traditionnels en vue d’accroître les échanges d’informations entre les organismes voués aux femmes autochtones et les employés du Ministère.***

Le cercle d’apprentissage a fait ressortir la richesse du savoir et des connaissances pratiques que les groupes de femmes autochtones sont en mesure d’offrir et sont disposés à partager pour ce qui concerne la violence familiale. Le volet ILVF/PPFA peut faciliter la mise en commun de ces connaissances/enseignements entre les collectivités. Objectifs de la démarche : favoriser l’innovation et l’adoption de pratiques prometteuses. Les employés du volet ILVF/PPFA devraient s’employer, de concert avec les organismes représentant les femmes autochtones, à trouver des moyens de cerner, de documenter et de mettre en commun des pratiques prometteuses.

Le volet ILVF/PPFA devrait aussi adopter des façons novatrices de mettre en commun l’information – employés de l’administration centrale et des bureaux régionaux du volet ILVF/PPFA.

***Recommandation 4. Le volet ILVF/PPFA a le potentiel de donner de meilleurs résultats. Pour ce faire, on doit renforcer la capacité du personnel de susciter l’intérêt des organismes et de promouvoir et d’administrer efficacement le programme.***

Des investissements accrus visant à étayer la prestation du programme et le financement des projets pourraient également multiplier les possibilités de partenariat, de collaboration et d’optimisation des ressources – y compris au niveau des bénévoles.

***Recommandation 5. Le modèle logique du volet ILVF/PPFA doit être perfectionné, et de nouveaux outils d’établissement des rapports et de mesure du rendement doivent être élaborés afin de mieux évaluer les résultats des projets.***



Il faudrait modifier le modèle logique utilisé pour qu'il corresponde au volet ILVF/PPFA et qu'il l'améliore – comme on l'envisage pour la prochaine phase de l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

Lorsqu'on la combine aux défis méthodologiques et pratiques associés à l'élaboration des outils idoines (notamment pour les projets où on a recours à des concepts, méthodes et langues traditionnelles), la nature *facilitante* et à court terme du financement accessible pour les projets du volet ILVF/PPFA engendre une impasse si l'on pense mesure du rendement et établissement de rapports. Des méthodes conventionnelles peuvent se révéler trop coûteuses à mettre en œuvre sans pour autant, au bout du compte, offrir une image précise et juste des résultats des projets. Dans le cadre du volet ILVF/PPFA, on devrait explorer et retenir d'autres moyens de collecter et de communiquer des renseignements sur les résultats des projets – recours à des stratégies axées sur les médias non écrits pour recueillir des témoignages sur le rendement; grappes d'évaluations et d'examens qualitatifs pour synthétiser les enseignements et les résultats, etc.

Lors de la révision du modèle logique et de l'élaboration d'outils de mesure du rendement et d'établissement de rapports, les intervenants du volet ILVF/PPFA devraient vérifier, auprès des organismes de femmes autochtones, s'il sera possible, dans la pratique, de les mettre en œuvre.



## Réponse et plan d'action de la direction

### Conclusion

Le Programme des Autochtones de Patrimoine canadien estime que l'évaluation du volet Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme de promotion des femmes autochtones est conforme aux observations continues formulées par le Ministère et les bénéficiaires. Les résultats de cette évaluation confirment que les mesures envisagées par le Programme des peuples autochtones sont nécessaires au traitement de certains problèmes pressants, le tout dans le but d'améliorer la prestation de cette initiative importante et d'accroître les avantages qu'en tirent tant PCH que les organismes voués aux femmes autochtones.

## Réponse et plan d'action de la direction

Recommandations	Réponse de la direction et mesures prévues	Échéancier
<p><b>Recommandation 1</b> Le volet Initiative de lutte contre la violence familiale du Programme de promotion des femmes autochtones (ILVF/PPFA) doit continuer à s'efforcer d'aider les organismes voués aux femmes autochtones à s'attaquer au problème de la violence familiale dans leur communauté, à l'aide de moyens bien adaptés sur le plan culturel, c.-à-d. qui tiennent compte des aspirations des particuliers, des familles et des communautés en ce qui concerne la guérison et le mieux-être.</p>	<p>Les lignes directrices du volet ILVF/PPFA font actuellement l'objet d'une révision afin de mieux refléter les objectifs de l'Initiative. Les nouvelles lignes directrices seront distribuées au personnel de PCH, et elles seront mises à la disposition des organismes voués aux femmes autochtones. On y soulignera la grande importance accordée à l'adoption par les récipiendaires d'approches de lutte contre la violence familiale bien adaptées sur le plan culturel. On y énumérera des sources d'information, telles que le cercle d'apprentissage, portant sur des exemples d'activités mettant en application ces approches.</p>	<p>Publication des lignes directrices dans les deux langues officielles – 31 mars 2003.</p>



Recommandations	Réponse de la direction et mesures prévues	Échéancier
<p><b>Recommandation 2</b> À l'avenir, le volet ILVF/PPFA devra s'efforcer davantage de tenir un dialogue continu avec les organismes voués aux femmes autochtones sur la question de la violence familiale. Ce faisant, le volet s'assurera de rester utile aux femmes et aux communautés autochtones.</p>	<p>Le Ministère estime que le cercle d'apprentissage du PPFA a constitué un exercice d'échange et d'apprentissage très efficace à la fois pour le personnel de PCH et pour les participantes autochtones. Le rapport du cercle d'apprentissage sera affiché sur le site Web du PA.</p> <p>On élaborera aussi une brochure dans laquelle on résumera les résultats du cercle d'apprentissage. Grâce à une sensibilisation accrue au Programme, on améliorera le dialogue tenu avec le personnel de PCH et les organismes voués aux femmes autochtones, ce qui facilitera la mise au point de meilleures activités de projet.</p>	<p>Le rapport sera mis en ligne sur le site Web d'ici décembre 2002.</p> <p>Plan de distribution – 31 mars 2003.</p>



Recommandations	Réponse de la direction et mesures prévues	Échéancier
<p><b>Recommandation 3</b> Le volet ILVF/PPFA doit avoir pour objectif l'établissement d'un environnement favorable à l'apprentissage continu. Il doit envisager le recours à des mécanismes traditionnels et non traditionnels en vue d'accroître les échanges d'informations entre les organismes voués aux femmes autochtones et les employés du Ministère.</p>	<p>L'un des meilleurs moyens d'améliorer les échanges d'informations consiste à déposer des comptes rendus de projets plus complets. Le PA examinera à cet égard de nouvelles méthodes traditionnelles et non traditionnelles conformes aux exigences du Conseil du Trésor.</p> <p>Le PA envisagera des moyens de rédiger et de distribuer un résumé périodique de renseignements sur les projets afin de faciliter, pour le personnel de PCH et les organismes voués aux femmes autochtones, le processus d'apprentissage continu.</p> <p>Le PA collaborera avec le Centre d'information sur la violence dans la famille à l'amélioration de sa capacité d'échanger des renseignements avec les organismes voués aux femmes autochtones. et de leur en assurer l'accès.</p>	<p>Plan d'action d'ici le 31 mars 2003.</p> <p>Plan d'action d'ici le 31 mars 2003.</p> <p>Élaboration d'un plan d'action avec le Centre d'information d'ici le 31 janvier 2003.</p>



Recommandations	Réponse de la direction et mesures prévues	Échéancier
<p><b>Recommandation 4</b> Le volet ILVF/PPFA a le potentiel de donner de meilleurs résultats. Pour ce faire, on doit renforcer la capacité du personnel de susciter l'intérêt des organismes voués aux femmes autochtones et de promouvoir et d'administrer efficacement le programme.</p>	<p>On énonce clairement dans les résultats de l'évaluation que les organismes voués aux femmes autochtones sont avant tout des organisations de bénévoles, et qu'ils ont par conséquent des besoins continus en matière d'information et d'apprentissage.</p> <p>Le PA élaborera une trousse de renseignements sur diverses sources d'information fédérales clés afin d'aider le personnel de PCH et les organismes voués aux femmes autochtones à trouver des partenaires fédéraux potentiels.</p> <p>Le PA mettra au point une approche d'autoapprentissage à l'intention de ses employés afin de les aider à améliorer leurs rapports avec les groupes communautaires de femmes autochtones hors réserve.</p>	<p>Élaboration de la trousse de renseignements d'ici le 31 mars 2003.</p> <p>Plan d'action d'ici le 31 mars 2003.</p>



Recommandations	Réponse de la direction et mesures prévues	Échéancier
<p><b>Recommandation 5</b> Le modèle logique du volet ILVF/PPFA doit être perfectionné, et de nouveaux outils d'établissement des rapports et de mesure du rendement doivent être élaborés afin de mieux évaluer les résultats et les répercussions des projets.</p>	<p>Le PA adhère à cette recommandation. À l'aide des résultats du cercle d'apprentissage et de l'évaluation, on pourra définir et préciser davantage de meilleurs résultats et indicateurs afin, dans le respect des paramètres des objectifs fédéraux, de répondre aux besoins des femmes autochtones. Le modèle logique révisé reconnaîtra l'importance cruciale de la spirale d'apprentissage dans la maximisation de l'efficacité et de l'efficience du volet ILVF/PPFA. Les outils améliorés de collecte de données et de renseignements en cours d'élaboration permettront, d'une part, l'établissement d'une source de données enrichie pour la mesure du rendement à court terme et, d'autre part, une meilleure évaluation des résultats à long terme adéquats.</p>	<p>Révision du modèle logique d'ici le 31 mars 2003.</p>